

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 18

Jeunesse, Sports et Loisirs.

II. — TOURISME

Rapporteur spécial : M. Yves DURAND.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffrey de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Allié, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Gotschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 560 et annexes, 570 (annexe 26), 575 (tome XII) et in-8 79.
Sénat : 73 (1978-1979).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
I. — L'action du budget du Tourisme pour équilibrer la balance des paiements touristiques.....	7
A. — La nécessité d'une meilleure connaissance des résultats de nos échanges touristiques	7
1° L'action pour une amélioration des comptes nationaux du tourisme	7
2° Les imperfections qui subsistent.....	7
a) L'insuffisance de l'enquête aux frontières.....	7
b) La dualité des soldes.....	9
B. — Les dernières estimations disponibles concernant les résultats de nos échanges touristiques.....	9
1° Résultats globaux.....	9
2° Résultats par pays.....	10
C. — L'action du budget du Tourisme pour améliorer les échanges touristiques français.....	11
1° La promotion du tourisme français à l'étranger.....	11
a) L'évolution des crédits depuis la mise en exécution du PAP n° 9.....	12
b) L'évolution des crédits de 1977 à 1978.....	13
c) L'utilisation des crédits.....	15
2° La promotion de la France auprès des Français.....	16
a) Des dépenses difficiles à cerner.....	16
b) Un effort néanmoins en augmentation.....	16
II. — L'action du budget du Tourisme pour mieux répartir les équipements touristiques sur le territoire.....	19
A. — Priorité au tourisme vert.....	19
1° Evolution globale des crédits.....	19
2° Evolution par article des crédits du chapitre 56-02.....	20
a) Article 10 : la moyenne montagne.....	20
b) Article 80 : l'espace rural (pays d'accueil).....	21
B. — Préserver les espaces naturels.....	23
1° Le développement du tourisme social sur le littoral.....	24
2° La sauvegarde des derniers espaces naturels littoraux.....	24
a) L'inventaire et la protection des sites.....	24
b) Un nouveau type d'aménagements et d'équipements (les bases littorales de loisirs et de nature).....	25
3° La sauvegarde des sites en montagne.....	26

III. — L'action du budget du Tourisme pour élargir l'accès aux loisirs des Français.....	27
A. — L'aide au tourisme social.....	27
1° L'évolution globale des crédits.....	27
2° Evolution par article.....	28
a) Les aides aux villages de vacances.....	28
b) Les aides au camping et au caravanning.....	29
3° Les perspectives du tourisme social.....	30
a) La limitation du coût des investissements pour les hébergements de loisirs à gestion collective.....	30
b) L'adaptation de l'offre à la demande en matière de camping.....	31
B. — Les autres actions de démocratisation des loisirs.....	33
1° La démocratisation de la navigation de plaisance (résultats d'une étude).....	33
a) La situation actuelle.....	33
b) Les conditions d'un changement.....	34
2° L'accès aux loisirs de nouvelles couches de la population..	35
a) Le troisième âge.....	35
b) Les habitants des pays d'accueil.....	36
Conclusion.....	37
Examen en commission.....	39
Liste des annexes.....	43

INTRODUCTION

1978 a été marqué par la fusion en un seul ministère des services du Tourisme et de ceux de la Jeunesse et des Sports. Cette mesure comportait à la fois des risques et des avantages : le risque était celui de créer un ministère hybride dispersant ses efforts, sans arriver à coordonner les activités de deux catégories de services cloisonnés et disparates.

L'avantage était de pouvoir tirer parti de la fusion ainsi réalisée pour définir une nouvelle politique des loisirs.

Il est encore trop tôt pour juger comment le ministère a su unifier l'action de ses services.

La présentation des crédits du Tourisme en tout cas, n'a pas été affectée par les nouveaux découpages ministériels.

Les dépenses touristiques restent réparties entre plusieurs ministères. Le budget de l'ancien Secrétariat d'Etat est géré par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Les autres crédits se trouvent toujours dispersés entre les budgets :

- des Charges communes pour l'aide à l'équipement hôtelier ;
- du Ministère des Transports pour l'équipement des ports de plaisance et le tourisme fluvial ;
- des Services généraux du Premier Ministre pour les aménagements touristiques réalisés par les missions interministérielles.

Comme les années précédentes, les investissements touristiques financés par le budget du Tourisme sont moins importants que ceux inscrits dans les budgets des autres Ministères (194,5 millions de francs en autorisations de programme au lieu de 79,25 millions).

D'autre part, le budget du Tourisme étant d'un montant modeste (143 millions de francs en crédits de paiement en 1979), il est évident que l'action touristique du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs doit être relayée par d'autres organismes publics ou privés, tels que les comités régionaux de tourisme, les associations départementales ou les syndicats d'initiative.

C'est aussi pourquoi l'administration favorise la prise en charge par les collectivités locales de la promotion et du développement du tourisme tout en déconcentrant la gestion des crédits consacrés à cette activité.

Cela n'empêche pas ce budget d'augmenter en 1979 de 15 % en crédits de paiement, progression qui se situe dans la moyenne de celle des autres budgets, et de 14,4 % en autorisations de programme, chiffre en revanche supérieur à celui rencontré dans la plupart des autres ministères.

Cet ajustement permettra aux services chargés du tourisme à l'intérieur du nouveau Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de continuer à poursuivre trois objectifs :

- équilibrer notre balance des paiements touristiques (I) ;
- mieux répartir les équipements touristiques sur le territoire (II) ;
- élargir l'accès au loisirs des Français (III).

I. — L'ACTION POUR EQUILIBRER LA BALANCE DES PAIEMENTS TOURISTIQUES

A. — La nécessité d'une meilleure connaissance des résultats de nos échanges touristiques.

Afin d'améliorer réellement notre balance des paiements touristiques, il conviendrait d'abord que les résultats de nos échanges soient mieux connus. Or, les chiffres de notre comptabilité touristique ne sont pas absolument fiables bien qu'un effort ait été entrepris pour qu'ils reflètent mieux la réalité.

1° L'action

pour une amélioration des comptes nationaux du Tourisme.

En 1977, le Secrétaire d'Etat au Tourisme avait engagé une somme de 180 000 F, prélevée sur la dotation du chapitre 56-01, afin de faire effectuer une étude sur la mise au point de comptes nationaux du Tourisme et des Loisirs. 40 000 F en provenance du même chapitre avaient été consacrés à diverses études pour l'amélioration de la fidélité des montants de la balance des paiements touristiques.

Les structures de la balance des paiements touristiques sont également examinées par un groupe de travail interministériel chargé d'examiner la comptabilité nationale de Tourisme. L'animation de ce groupe avait été prise en charge par le Commissariat général du Plan, à la demande du Secrétariat d'Etat au Tourisme et les travaux devaient aboutir avant le 31 décembre 1977.

2° Des imperfections qui subsistent.

a) L'insuffisance de l'enquête aux frontières.

— Concernant le nombre de touristes :

Les chiffres indiquent le nombre de voyages réalisés en France par des touristes étrangers mais n'indiquent plus le nombre d'arrivées dans les moyens d'hébergement.

D'autre part, la définition actuelle du « touriste international » comme celui qui passe au moins une nuit dans un pays autre que son pays de résidence ne fait pas de distinction entre les différentes formes de voyage : agrément, études, affaires, transit, etc.

— S'agissant des nuitées et de la durée moyenne des séjours, l'insuffisance des informations disponibles nécessite le recours à des procédés économétriques pour l'évaluation des principaux chiffres.

La durée des séjours a ainsi été estimée en fonction de l'évolution du pouvoir d'achat en France des touristes de chaque nationalité.

— Les estimations des dépenses moyennes par jour et par personne est rendue très difficile par l'augmentation considérable du nombre de touristes étrangers logés dans des résidences secondaires ou chez des parents ou amis.

Le nombre des nuitées multiplié par la dépense par jour et par personne permet d'obtenir l'estimation des dépenses totales.

Tourisme étranger en France (récapitulation).

	TOURISTES (en milliers).	NUITEES (en milliers).	DUREE moyenne du séjour (en jours).	DEPENSES par jour et par personne (en francs).	DEPENSES totale (en millions de francs).
Europe :					
1976	21 254	189 338	8,9	77,8	14 720
1977	22 555	197 770	8,9	86	17 005
Afrique :					
1976	863	17 468	20,2	39,7	694
1977	996	20 025	20,1	42,2	846
Continents américains :					
1976	1 795	16 524	9,2	187	3 089
1977	1 930	17 115	8,9	199	3 403
Asie, Australie, Océanie, Nouvelle-Zélande :					
1976	924	8 407	9,1	122	1 028
1977	845	7 760	9,2	139	1 083
Total général :					
1976	24 836	231 737	9,3	84,3	19 531
1977	26 026	242 670	9,3	92	22 337

Cependant, les dépenses inscrites dans ces tableaux sont celles qui ont donné lieu à un achat de francs ou à un transfert de devises mais de nombreux touristes étrangers, soit disposent de revenus en France, soit réalisent des opérations de compensation privée avec des parents ou amis, soit ont été invités dans des familles françaises.

La divergence entre les chiffres des statisticiens des services du tourisme et ceux de la Banque de France prouve bien combien ces résultats sont aléatoires.

Les recettes totales figurant dans le tableau récapitulatif (p. 8) sont en effet sensiblement supérieures à celles annoncées par l'Institut d'émission. Pourtant, il semble que les estimations de la Banque de France comprennent les dépenses des excursionnistes alors que celles des services du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ne concernent que les dépenses des touristes.

b) La dualité des soldes.

Les résultats de la balance touristique française sont calculés de façon à faire apparaître deux soldes : un solde « avec l'extérieur » et un solde « avec l'étranger ». Dans les deux cas, les comptes touristiques nationaux incluent des recettes qui n'ont probablement qu'un rapport lointain avec le tourisme, ce qui laisse apparaître un solde positif vraisemblablement supérieur à la réalité.

En effet, le solde « avec l'extérieur » comprend les résultats de nos échanges avec la zone franc tandis que le solde « avec l'étranger » exclut la zone franc mais comprend le Maghreb.

Les résultats de nos échanges touristiques, que votre rapporteur doit néanmoins rappeler au Sénat ne sont donc pas d'une exactitude parfaite.

**B. — Les dernières estimations disponibles
concernant les résultats de nos échanges touristiques.**

1° Résultats globaux.

Les dernières estimations fournies par la Banque de France ont été les suivantes en ce qui concerne nos échanges touristiques (en millions de francs) :

	EXTERIEUR		ETRANGER	
	1976	1977	1976	1977
Recettes	+ 17 397	21 505	16 109	20 407
Dépenses	16 413	19 260	16 079	18 844
Solde	+ 984	+ 2 245	+ 30	+ 1 563

Il résulte de ces chiffres que de 1976 à 1977 nos recettes touristiques se sont accrues de 24 % et nos dépenses de 17 %, le solde augmentant, lui, de 1 261 millions de francs.

En matière de commerce extérieur, les recettes touristiques ont représenté 7,9 % des exportations françaises tandis que les dépenses touristiques représentaient 5,6 % de nos importations.

Pour rendre plus perceptible l'importance du tourisme pour notre commerce extérieur, on a coutume de comparer les recettes touristiques aux exportations françaises d'automobiles, ce qui permet de dresser le tableau suivant :

	1974	1975	1976	1977
Recettes touristiques.....	12,8	14,9	17,4	21,5
Exportations automobiles (FOB)..	13	15,3	20,1	26,4

Cependant, il convient de rappeler que le bilan commercial de l'activité touristique française est impossible à déterminer puisque ce secteur se superpose à de nombreuses branches d'activité comme les transports, la construction de routes et de voitures de tourisme, le bâtiment, l'habillement, la production agricole, etc. Branches dont chacune possède sa propre comptabilité mais qui sont stimulées dans des proportions impossibles à chiffrer par le mouvement touristique.

Il est, en effet, impossible de calculer dans quelle mesure le tourisme influe sur la vente de voitures ou de carburant, sur le chiffre d'affaires du bâtiment par la construction d'hôtels et d'autres hébergements, etc., et de déterminer, en partant de là, le bilan commercial « induit » du tourisme.

Il n'est pas plus facile d'établir le bilan commercial du tourisme en prenant comme point de départ la consommation directe des touristes.

2° Résultats par pays.

Par pays, nos résultats étaient les suivants :

PAYS	1976	1977
<i>Principaux excédents.</i>		
Allemagne fédérale.....	+ 1 588	+ 2 331
Etats-Unis	+ 1 367	+ 1 779
Suisse	+ 996	+ 1 529
<i>Autres résultats positifs.</i>		
Pays-Bas	+ 293	+ 449
UEBL	+ 247	+ 451
Grande-Bretagne	- 147	+ 94
Irlande	- 3	
Danemark	+ 19	+ 13
Australie	+ 19	+ 151
Autriche	- 21	
Finlande	+ 11	
Japon	+ 67	
Norvège	+ 15	
Suède	+ 48	

PAYS	1976	1977
<i>Principaux déficits.</i>		
Espagne	— 1 428	— 1 637
Portugal	— 233	— 1 361
Italie	— 1 409	— 1 361
<i>Autres résultats négatifs.</i>		
Grèce	— 99	— 148
Turquie	— 245	— 187
URSS	— 60	— 104
Pays de l'Est.....	— 49	— 104
Reste du monde.....	— 1 310	— 1 646
Dont :		
Andorre	— 421	— 721
Yougoslavie	— 385	— 377
Algérie	— 173	— 92
Maroc	— 297	— 347
Tunisie	— 485	— 526
Total solde de la balance des paiements avec l'étranger..		
	+ 30	+ 1 563
Pays de la zone franc.....		
	+ 954	+ 682
Total solde de la balance des paiements avec l'extérieur..		
	+ 984	+ 2 245

Les résultats par pays de nos échanges touristiques prouvent que le solde positif de ces derniers pourrait encore être accru, c'est ce à quoi s'emploie le budget du tourisme.

C. — L'action du budget du Tourisme pour améliorer les échanges touristiques français.

Cet effort se situe dans deux perspectives :

- attirer les touristes étrangers en France ;
- retenir les touristes français dans leur propre pays.

1° La promotion du tourisme français à l'étranger.

L'action n° 2 du PAP n° 9 a prévu « d'augmenter le tourisme étranger en France ». Les moyens consacrés à cette action ne représentent pas moins de 72 % des dépenses ordinaires du budget du tourisme.

a) L'évolution des crédits depuis la mise en exécution du PAP n° 9.

L'orientation donnée par le VII^e Plan à la promotion touristique de la France à l'étranger avait pour objectif d'intensifier l'action sur les marchés traditionnels des pays proches et de rechercher de nouvelles clientèles à fort potentiel économique afin d'assurer à la balance des paiements touristiques un solde largement positif en 1980.

Pour la durée du VII^e Plan le programme d'action prioritaire (PAP) n° 9 prévoyait, au titre du Tourisme, des crédits d'un montant de 205 millions de francs constants (valeur 1975). Ils étaient obtenus par l'application d'une majoration de 45 millions de francs à une enveloppe de base représentant la reconduction pendant cinq ans du budget de la promotion touristique de 1975, soit 32 millions de francs multipliés par 5 = 160 millions de francs.

Pour les quatre premières années du Plan, les crédits obtenus, ou proposés, pour 1979, peuvent ainsi être évalués en millions de francs constants 1975 :

	1976	1977	1978	1979	TOTAL
Budget de base.....	32	32	32	32	128
Mesures nouvelles.....	0,2	1,6	0,9	4,5	7,2
Total (en millions de francs constants)	32,2	33,6	32,9	36,5	135,2

Par conséquent, sur les 45 millions de francs destinés, dans le cadre du PAP n° 9 aux actions nouvelles, 7,2 millions de francs constants ont été accordés ou sont proposés pour une période de quatre ans.

En francs courants, les crédits obtenus pour les quatre premières années du Plan et proposés pour 1979 sont les suivants (en millions de francs courants) :

	1976	1977	1978	1979	TOTAL
Dotations budgétaires.....	35,2	40,1	42,3	50,8	168,4

b) L'évolution des crédits de 1978 à 1979.

Moyens en crédits budgétaires pour la promotion du tourisme français à l'étranger.

	1978	1979	1979/1978
		(En francs.)	
A. — Budget du Secrétariat d'Etat au Tourisme	(1) 36 231 450	Non encore connu.	
Chap. 31-13. — Rémunération du personnel	11 963 446	14 865 016	+ 24,3 %
Chap. 34-11-20. — Frais de déplacement	390 960	422 237	+ 8 %
Chap. 34-02-10. — Editions frais de diffusion et lancement des campagnes	(2) 5 956 130	Non encore connu.	
Chap. 34-12-20. — Dépenses de matériel	1 591 990	1 987 509	+ 24,8 %
Chap. 34-14. — Promotion touristique sur les marchés étrangers	10 794 007	13 741 647	+ 27,3 %
Chap. 34-91-30. — Loyers	2 712 866	3 059 736	+ 12,7 %
Chap. 34-92-30. — Achat et entretien du parc auto	162 720	172 483	+ 5,9 %
Chap. 34-02-20. — Etudes et statistiques	(2) 507 845	538 316	+ 6 %
Chap. 44-01-20. — Actions de propagande touristique	2 076 221	2 200 794	+ 5,9 %
par. 40. — Accueils	73 265	Non encore connu.	
B. — Crédits rattachés à d'autres chapitres du budget de l'Etat (missions régionales, FIDOM, Charges communes) ou autres organismes	4 273 000	Non encore connu.	

(1) Dont 27 617 988 F au titre de l'action 03 du Tourisme (Bureaux à l'étranger); total de l'action 03: 34 248 628 F (- 24 % en 1979).

(2) Dépenses concernant aussi la promotion de la France auprès des Français.

On constatera :

— la très forte progression des dépenses de promotion touristique sur les marchés étrangers (+ 27,3 %);

— la difficulté de distinguer parfois des dépenses qui concernent la promotion du tourisme français à l'étranger de celles qui relèvent de la propagande touristique en France;

— la difficulté d'isoler les crédits concernant l'accueil (accueil dans les bureaux à l'étranger ou accueil de personnalités en France);

— la différence entre le total de l'action 03 « Bureaux à l'étranger » et celui de l'ensemble des dépenses consacrées à la promotion du tourisme français à l'étranger (différence essentiellement due à ce que les subventions du chapitre 44-01 ne sont pas comptabilisées dans l'action 03).

De plus, les dépenses relevant de l'exécution du PAP n° 9 ne sont pas seulement celles des bureaux à l'étranger.

	DEPENSES de l'Administration centrale.	
	Dépenses relevant du PAP n° 9.	Pourcentage de l'ensemble du chapitre ou de l'article.
Chap. 34-02. — Administration centrale. — Matériel	7 950 000	76,6
Chap. 31-01. — Administration centrale. — Rémunérations principales.....	4 220 000	41,5
Total	12 170 000	

Les dépenses du PAP n° 9 peuvent donc être récapitulées ainsi :

	<u>En francs.</u>
Bureaux à l'étranger (action 03).....	34 248 628
Dépenses PAP n° 9 :	
A l'administration centrale	12 170 000
Plus subventions chapitre 44-01 (association française d'action touristique)	4 330 399
Total	50 749 027

Le total des dépenses ordinaires du Tourisme étant en 1979 de 70 479 150 F, les dépenses du PAP n° 9 représentent 72 % de ce total et progressent de 20 % par rapport à 1978.

L'an dernier, la progression de ces crédits n'avait été que de 5 %, votre rapporteur, qui avait regretté ce relâchement de l'effort de développement du tourisme étranger en France, ne peut que se réjouir de l'augmentation des crédits enregistrée cette année.

Il souhaiterait cependant :

1° Que les dépenses relatives à l'accueil soient mieux individualisées dans les documents budgétaires ;

2° Que la récapitulation des dépenses relevant de l'exécution du PAP n° 9 soit plus explicite :

— il conviendrait, en effet, de préciser la répartition des crédits de chaque article du chapitre 34-02 entre ce qui relève du PAP n° 9 et ce qui concerne d'autres dépenses (cela permettrait, par ailleurs, de mieux cerner les dépenses consacrées à la promotion de la France auprès des Français) ;

— on comprend mal, d'autre part, pourquoi la dotation du chapitre 44-01 (Actions d'intérêt touristique) est considérée comme exclusivement consacrée à l'exécution du PAP n° 9.

c) L'utilisation des crédits.

Les crédits dont l'évolution vient d'être décrite servent au fonctionnement de quatorze représentations à l'étranger disposant de trente bureaux dans les villes principales de vingt-deux pays.

	EFFECTIFS	CREDITS de propagande touristique en 1978 (chapitre 34-14).
		Francs.
Représentations propres de l'administration du tourisme :		
Allemagne	20	1 604 000
Belgique	11	422 000
Canada	10	377 000
Espagne	13	433 000
Etats-Unis	30	2 630 000
Grande-Bretagne	23	822 000
Italie	10	341 000
Japon	6	347 000
Mexique	4	110 000
Pays-Bas	7	337 000
Scandinavie (Suède et Danemark).....	13	535 000
Suisse et Autriche.....	11	317 000
Représentations Tourisme/UTA (1) :		
Afrique du Sud.....	1	75 000
Australie	1	43 500
Singapour	2	63 000
Représentations Tourisme/Air France (1) :		
Argentine	1	30 000
Grèce	1	15 000
Iran	1	25 000
Portugal	1	12 000
Venezuela	1	30 000
Koweït		30 000

(1) L'administration du Tourisme n'envisage pas systématiquement l'installation d'un service à l'étranger chaque fois qu'une possibilité de pénétration d'un marché pourrait en être attendue, dans la mesure où elle charge, dans le cadre de conventions annuelles, les compagnies de transports aériens Air France et UTA de la représenter et de mener pour son compte des actions promotionnelles dans un certain nombre de pays où lesdites compagnies disposent localement d'installations qui facilitent cette collaboration.

Dans ces services à l'étranger (1) travaillent cent soixante-trois agents du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, dont trente étrangers.

L'augmentation de plus de 24 % (cf. page 13) de la dotation du chapitre 31-13 doit permettre :

— d'une part, le recrutement de six nouveaux agents contractuels :

(1) Le Ministère dispose également à Paris d'un service de l'Action touristique et des relations internationales.

— d'autre part, d'éviter des ~~V~~irements anormaux, par lesquels le chapitre 31-13 se trouvait abondé en cours d'exercice par les crédits de propagande touristique du chapitre 34-14.

Par ailleurs, la promotion du tourisme français à l'étranger suppose l'accueil dans notre pays de journalistes étrangers ou d'agents de voyages.

On comprend que le montant de ces dépenses soit difficilement prévisible, mais ne pourrait-il pas être envisagé néanmoins de les regrouper dans un chapitre provisionnel ?

2° La promotion de la France auprès des Français.

Pour accroître encore l'excédent de notre balance touristique, l'effort accompli pour attirer en France les touristes étrangers doit se doubler d'un effort parallèle destiné à retenir les touristes français dans leur pays.

Mais les dépenses consacrées à la réalisation de cet objectif sont difficiles à isoler des autres crédits, il apparaît cependant qu'elles sont en augmentation.

a) Des dépenses difficiles à cerner.

Si les moyens dont disposent les représentations à l'étranger sont aisément identifiables, l'estimation exacte de ceux qui ont servi en France à la promotion ne peut être faite avec la même rigueur.

D'une part, dans leur présentation budgétaire comme dans leur gestion, les crédits de fonctionnement des services de promotion au sein de l'administration centrale ne sont pas toujours isolés des crédits des services chargés d'autres fonctions. On notera qu'ils servent principalement à accompagner l'Action touristique à l'étranger (éditions, moyens audio-visuels, accueils...), la part destinée à la promotion à l'égard des Français étant très faible.

D'autre part, les vingt-deux délégations régionales du Tourisme ont des attributions multiples (promotion, équipement, réglementation) qui ne permettent pas davantage d'individualiser avec précision la part de la promotion.

b) Un effort néanmoins en augmentation.

On enregistre en 1979 une mesure nouvelle d'amélioration de l'information touristique des Français qui entraîne une majoration de 300 000 F de la dotation du chapitre 34-02.

Ce chapitre concerne en principe les dépenses de matériel de l'administration centrale, cependant figure dans le « vert »

une ligne récapitulative retraçant les dépenses de « lancement des campagnes de propagande touristique » (paragraphe 54) et une autre relative aux « abonnements et impressions » (paragraphe 43).

Les crédits utilisés l'an dernier pour ces deux actions ont été respectivement de 4,2 millions de francs et de 695 500 F.

En ce qui concerne les établissements publics régionaux, leur contribution aux dépenses de promotion vient renforcer les budgets des comités régionaux de tourisme et non celui du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Elle porte essentiellement sur l'acquisition de matériel de promotion, ce qui représente une faible part des crédits que ces organismes consentent à l'aménagement touristique.

En ce qui concerne l'information des Français, le département France du Service de l'Action touristique et des relations internationales a réédité en 1977/1978, en améliorant la formule, les magazines *Cet hiver la France* et *Cet été la France, vos vacances de mai à octobre*, tirés respectivement à 150 000 et à 300 000 exemplaires. Ces différents magazines, réalisés en collaboration et avec la participation financière des régions ont été largement diffusés.

D'autre part, l'année 1978 a vu le lancement d'une première série de dix brochures régionales *Loisirs Accueil* de conception entièrement nouvelle. Ces brochures annuelles, chacune d'une quarantaine de pages, tirées à 50 000 ou 60 000 exemplaires, regroupent de manière attractive l'ensemble des informations sur les possibilités d'accueil et de loisirs d'une région donnée (1).

Toujours en ce qui concerne les éditions, l'année 1978 aura été marquée par la sortie d'une nouvelle brochure, la brochure *France, vacances du troisième âge*, véritable catalogue des possibilités de vacances offertes aux personnes âgées sur le territoire métropolitain et dans les Départements d'Outre-Mer. Cette brochure cofinancée par le Secrétariat d'Etat à la Santé, la SNCF et les missions interministérielles a été diffusée auprès de l'ensemble des responsables des 16 000 clubs et associations du troisième âge, des dirigeants des caisses de retraite, des bureaux d'aide sociale, des directions départementales de l'action sanitaire et sociale, etc.

Un certain nombre de films touristiques en 35 millimètres, notamment sur la région Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon ont été réalisés avec la participation financière de ces régions.

L'action du budget du Tourisme pour accroître l'excédent de nos échanges touristiques doit s'accompagner d'un effort de meilleure répartition des équipements touristiques dans l'espace.

(1) Ce qui permet d'éviter la prolifération des brochures.

II. — L'ACTION POUR MIEUX REPARTIR LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES SUR LE TERRITOIRE

Les grandes opérations d'aménagement touristique de ces dernières années ont été lancées surtout en montagne (aménagement des stations de sports d'hiver) et sur le littoral (Languedoc-Roussillon, Aquitaine). Conformément aux nouvelles orientations de l'Aménagement du Territoire, l'effort principal porte désormais sur l'espace rural et, à travers les autres espaces, sur la préservation des espaces naturels (notamment sur le littoral).

La partie gérée par le Tourisme des dotations des PAP n° 23 « Revaloriser les zones rurales » et n° 24 « Défendre le patrimoine naturel » représente 73 % des dépenses en capital du Tourisme.

A. — **Priorité au tourisme vert.**

1° Evolution globale des crédits.

D'une part, les crédits consacrés à l'exécution du PAP n° 23 augmentent de 4,42 millions de francs (+ 19,4 %).

D'autre part, l'espace rural est le principal bénéficiaire de l'augmentation des aménagements touristiques programmés en 1979 (+ 29,8 % en autorisations de programme, alors que les dépenses du titre V de ce type n'augmentent que de 15,24 % en moyenne).

Enfin, étant donné les recoupements entre tourisme rural et tourisme social, une grande partie des crédits destinés à la mise en valeur touristique de l'espace rural se retrouve dans les chapitres destinés à subventionner le tourisme social (cf. III).

**2° Evolution par article des crédits du chapitre 56-02
concernant le tourisme rural.**

	AUTORISATIONS de paiement.			CREDITS de paiement.		
	1978	1979	1979/1978	1978	1979	1979/1978
	En milliers de francs.		Pourcentage.	En milliers de francs.		Pourcentage.
TITRE V. — Investissements de l'Etat.						
Chapitre 56-01. — Etudes	612	612	0	1 000	600	- 40 (1)
Chapitre 56-02. — Aménagement ...	32 180	37 180	+ 15,5	28 310	35 000	+ 23,8
Dont :						
Article 10. — Montagne (2)....	16 530	17 000	+ 2,8	11 690	15 500	+ 32,59
Article 20. — Littoral	7 040	9 000	+ 27,8	5 820	8 000	+ 37,45
Article 30. — Espace rural.....	8 610	11 180	+ 29,8	10 800	11 500	+ 6,48
Total titre V.....	32 792	37 792	+ 15,24	29 310	35 600	+ 21,46

(1) Importants crédits de paiement disponibles sur opérations en cours.

(2) Dont 14,7 % au titre du PAP n° 23 « valoriser les zones rurales ».

**a) Les crédits consacrés aux aménagements touristiques en
Moyenne montagne (article 10).**

On constate une forte progression en crédits de paiement des dépenses d'aménagement touristique en montagne (+ 32,59 %).

Cette progression devrait bénéficier indirectement au tourisme rural car une partie des crédits concernés se trouve regroupée dans une enveloppe « Moyenne montagne » entièrement affectée à l'exécution du PAP n° 23.

Cependant, le montant de cette enveloppe ne représente plus que 13,8 % des dépenses d'aménagement touristique en montagne en 1979 au lieu de 25 % en 1978.

	1977	1978	1979
Dépenses d'investissements. (Crédits de paiement.)			
Tourisme et loisirs en Moyenne montagne (PAP 23).....	4 500 000	4 200 000	2 350 000
Montant total.....	19 000 000	16 530 000	17 000 000
Pourcentage total représenté par l'enveloppe Moyenne montagne.....	23,6 %	25,4 %	13,8 %

Les dépenses consacrées à la moyenne montagne doivent même fortement baisser en volume de 1978 à 1979 ce qui semble aller à l'encontre de la priorité donnée au tourisme rural par le VII^e Plan.

b) Les crédits consacrés à l'aménagement touristique de l'espace rural (art. 30).

Cette tendance à négliger la priorité donnée par le Plan au tourisme rural semble se retrouver à travers la faiblesse de la progression des crédits de paiement du chapitre 56-02-30 (+ 6,48 %).

Cependant, il ne s'agit que d'une pause dans l'effort d'investissement en faveur du tourisme vert car, d'une part, ces mêmes crédits de paiement avaient progressé de 44 % en 1979, d'autre part, les investissements programmés à partir de 1979 augmentent de 29,8 %.

Par ailleurs, les crédits concernant le tourisme rural ne sont pas tous regroupés dans le chapitre 56-02 comme en témoigne le tableau suivant.

Crédits affectés au développement du tourisme rural.

Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (Tourisme) :

Chapitre 56-02, article 30. — Espace rural....	totalité.
Chapitre 56-02, article 10. — Montagne	partie.
Chapitre 66-01, article 10. — Villages vacances.	partie.
Chapitre 66-02, article 20. — Camping	partie.

Ministère de l'Agriculture :

Chapitre 61-72, article 30. — Aménagements d'accueil et d'animation	partie.
--	---------

FIANE, FIAT partie.

(On trouvera en annexe p. 51 les détails de l'utilisation en 1978 des crédits affectés au développement du tourisme rural.)

En ce qui concerne les crédits provenant du chapitre 56-02, ils ont été affectés :

— d'une part à l'organisation générale de l'offre en milieu rural (5,2 millions de francs en 1978) ;

— d'autre part, au développement d'opérations concertées entre plusieurs communes (contrats et pays d'accueil : 38 millions de francs [1] en 1978).

L'offre est organisée désormais aussi bien aux niveaux régional (schémas régionaux de développement des loisirs ou SRDL, catalogues régionaux *Loisirs-Accueil*) et départemental (centrales départementales de réservation) qu'au niveau national.

Le développement de la concertation intercommunale, à travers l'élaboration des contrats et des opérations « pays d'accueil », est un des aspects les plus intéressants du développement du tourisme rural.

(1) Pour l'ensemble des Ministères concernés.

En effet, l'aire « pluri-communale de solidarité » constitue le plus souvent le niveau du choix pour des actions de développement. L'accueil et les loisirs ne font pas exception à cette règle car, tout en restant compatible avec l'exercice d'une véritable maîtrise locale, ce niveau géographique permet à la fois de respecter l'originalité des disponibilités locales, de promouvoir une offre globale cohérente, respectant les équilibres locaux et satisfaisant les besoins permanents, et d'assurer au mieux l'entretien et la gestion des équipements. En outre, c'est à ce niveau qu'il est possible de relier cette action de développement aux autres préoccupations tenant au cadre de vie (environnement, habitat, etc.) ou à la vie sociale (services, associations, clubs, etc.).

Cette action se réalise au moyen de formes techniques et juridiques variées, tenant compte de la diversité des contextes locaux. Il se traduit :

- par la création d'organisations locales d'accueil et de loisirs suscitées par la mise en place de techniciens de développement ;
- par la création d'hébergement chez l'habitant (gîtes ruraux, hébergements nouveaux intermédiaires entre la toile et l'hébergement en dur, aires naturelles de camping...) ou collectif : camping (notamment municipaux), villages de gîtes familiaux, complémentaires à l'hébergement chez l'habitant, petite hôtellerie rurale ;
- enfin par le développement d'activités de loisir légères et diversifiées.

A ce jour, cent dix-sept opérations ont été identifiées, qui sont à des degrés d'avancement divers, les premières ayant été engagées en 1976, les dernières venant tout juste de l'être.

Les opérations « pays d'accueil » permettent donc le développement d'un tourisme totalement intégré au milieu local. Elles reposent pour une large part sur des prestations de services fournies par la population permanente, apportant ainsi une activité complémentaire à des ruraux ayant par ailleurs une activité principale.

Mais le déroulement de ces opérations suppose une aide de l'Etat qui consiste d'abord en la mise en place d'assistants techniques. Cette assistance technique est fondamentale, car sans elle il n'y a pas de véritable décentralisation.

Le développement de l'accueil et des loisirs en milieu rural appelle, d'autre part, une intervention publique qui s'appuie sur quatre modes d'actions :

- susciter la création par le milieu rural de structures opérationnelles permettant la prise en charge locale de l'action de développement. Leur objet est de promouvoir l'initiative locale, mais

aussi d'assurer la maîtrise du développement pour équilibrer les différentes composantes (hébergements locatifs, loisirs, services...) ainsi que pour intégrer l'intervention éventuelle d'agents extérieurs (à but lucratif ou non lucratif, associations du tourisme social notamment) dans des structures locales de coopération. Par ailleurs, la mise en marché ne doit pas échapper au contrôle des prestataires de services ruraux ni de leurs organisations ;

— *développer les actions d'information* en vue d'accompagner l'extension des capacités d'accueil. Il est en effet indispensable d'informer le public tout autant sur le milieu d'accueil (dont les caractéristiques sont fréquemment ignorées) et sur le « mode d'emploi » des diverses disponibilités, que sur ces disponibilités elles-mêmes. Cette action d'information doit viser également à promouvoir une fréquentation équilibrée des différentes régions et, d'autre part, à l'étendre à des séjours en toutes saisons (petites vacances, fin de semaine), comme au plus large public (scolaires, jeunes, familles, personnes âgées) sans oublier la clientèle étrangère, européenne en premier lieu ;

— dans un contexte interministériel, *harmoniser et préciser les mesures réglementaires* dans les différents domaines concourant au développement de l'accueil et des loisirs, et notamment en matière de cheminements, d'espaces de loisirs, d'hébergements et d'organisation locale ;

— *mettre en œuvre les aides financières* qui rendent possible une action de développement à moyen terme, en relation avec les aides des autres ministères concourant à ce même développement dans le cadre d'opérations significatives.

Si l'on considère non seulement les crédits réservés au tourisme rural, à l'intérieur du chapitre 56-02, mais l'ensemble des crédits affectés à l'exécution du PAP n° 23, à l'intérieur du budget du Tourisme, on constate que l'espace rural est réellement une des priorités du budget du Tourisme (34 % des nouvelles autorisations de programme du chapitre 56-02 et 32,5 % des nouvelles autorisations de programme du tourisme social).

L'autre principale priorité se trouve être la défense du patrimoine naturel à travers l'aménagement du littoral.

B. — Préserver les espaces naturels.

Le VII^e Plan a considéré le développement du tourisme social sur le littoral comme l'un des éléments de la défense de notre patrimoine naturel.

Il est vrai que le tourisme social consomme moins d'espace et dégrade l'environnement d'une façon moins définitive que d'autres modes d'hébergements touristiques.

1° *Le développement du tourisme social sur le littoral.*

L'aménagement du littoral, comme celui de l'espace rural est en fait une des composantes du tourisme social.

Aussi, l'exécution du sous-programme 3 de l'action 1 du PAP (Développement du tourisme social sur le littoral) nécessite-t-elle l'engagement non seulement de crédits du chapitre 56-02 mais également du chapitre 66-01, article 20 (Camping) et article 10 (Villages de vacances).

Pour leur part les crédits du chapitre 56-02 affectés à l'aménagement du littoral progressent moins en autorisations de programme que ceux du même chapitre concernant le tourisme vert (+ 27,8 % contre + 29,8 %) mais ce sont ceux qui augmentent le plus en crédits de paiement à l'intérieur du chapitre (+ 37,45 %).

Ils sont généralement utilisés de la façon suivante :

— pour la mise en place d'une assistance technique dans les différentes régions littorales. Les objectifs sont d'une part la réalisation de terrains de camping plus satisfaisants et d'autre part une incitation à l'augmentation de l'offre de ce mode d'hébergement ;

— pour des études ayant pour objet une meilleure connaissance des problèmes du camping : fréquentation comportement des campeurs, coûts d'investissement et d'exploitation, équipements et aménagement des terrains, etc. Une action de sensibilisation et d'information est d'autre part entreprise sous forme de plaquettes d'audio-visuels, de réunions, etc.

2° *La sauvegarde des derniers espaces naturels littoraux.*

a) *L'inventaire et la protection des sites.*

Il s'agit des dernières zones « touristiques » non urbanisées, soit les espaces libres de toute urbanisation, ayant au moins 2 kilomètres de long et 500 mètres de profondeur, ils ne représentent désormais que moins de 20 % du littoral et feront l'objet d'une action de protection de la part des Pouvoirs publics grâce à des travaux effectués par le SEATL (1) (identification précise de chaque espace, étude de leur devenir, mise au point de fiches descriptives...).

Après leur inventaire, maintenant terminé, une politique de protection sera mise sur pied avec les principaux ministères, organismes et collectivités locales intéressés.

(1) Le SEATL (Service d'étude et d'aménagement touristique du littoral) a engagé en 1978 1 300 000 F d'études et de travaux pour la sauvegarde des espaces naturels littoraux. Les prévisions pour 1979 sont de 1 300 000 F.

La définition et la mise en œuvre d'une politique foncière concernant l'Environnement, l'Equipement, la DATAR et le Conservatoire de l'espace littoral.

Engagée depuis un an, cette action devrait se poursuivre en 1978-1979 en fonction de la capacité optimale de fréquentation des sites par l'aménagement de ces zones. Il s'agira d'en faciliter l'accès et la desserte par la création de parcs de stationnement et de réseaux de sentiers piétonniers ; enfin de poursuivre l'action d'information à l'aide de plaquettes, de montages audiovisuels, notamment sur l'exemple anglais, de réalisation d'opérations sur le terrain (Var, golfe du Morbihan) notamment avec l'appui du FIANE.

b) Un nouveau type d'aménagements et d'équipements.

La notion de base littorale de loisir et de nature (BLLN), définie par une circulaire du 25 mars 1974, permet de conjuguer la préservation de la nature et l'exercice d'activités touristiques et de loisirs.

Les bases littorales de loisir et de nature se distinguent à la fois des parcs naturels, où le développement des loisirs ne peut être que limité, et des utilisations, à fin de loisirs, du littoral de caractère privatif. Elles s'adressent, sans discrimination, à la clientèle estivale et aux populations permanentes du littoral et apparaissent ainsi comme un espace ouvert au plus grand nombre et en permanence, un espace naturel, sauvegardant ainsi de grandes « fenêtres maritimes » du littoral, un élément d'aménagement en profondeur.

L'aménagement des BLLN, caractérisé par la polyvalence des activités qui s'y exercent, sera effectué suivant trois types de zones :

— une zone principale, aire naturelle de loisirs et de nature, dans laquelle seront réparties les différentes fonctions récréatives et de loisirs liées à la mer dans un cadre naturel ;

— une zone d'accueil et d'hébergement en arrière de la zone principale ;

— une zone d'influence permettant une participation de l'arrière-pays au développement des activités touristiques et de loisirs du littoral.

Les BLLN en cours d'étude ou de réalisation sont maintenant au nombre de cinq : Sallenelles, Combrit, Fréjus, Boulogne, Ecault et au sud de la baie de Somme (500 000 F ont été dépensés par le SEATL en 1978 pour ces réalisations).

S'agissant de la *navigation de plaisance*, sont recherchées de nouvelles solutions en matière d'infrastructures portuaires, privi-

légiant les aménagements légers (mouillages forains) susceptibles de fournir un abri pendant l'été et la création de parcs de stationnement d'hivernage à terre, limitant la consommation de l'espace littoral.

En matière de *camping*, une circulaire concernant la mise en œuvre du PAP n° 24 est en cours d'élaboration ; elle formulera, entre autres, des recommandations sur la fragilité des sites. D'autre part est mise en place une structure de conseil régionalisée, comprenant des urbanistes spécialisés dans l'intégration des campings dans un paysage donné.

3° La sauvegarde des sites en montagne.

Tout d'abord, il faut noter que la reprise des investissements en montagne (+ 35,59 % en crédits de paiement au chapitre 56-02-20) ne signifie pas que de nombreuses nouvelles stations de sports d'hiver seront créées. Priorité est en effet donnée sur ce plan, à la modernisation des installations existantes et à leur prise de contrôle par les collectivités locales. Cependant, d'une part, la construction et la commercialisation des hébergements demeure soutenue, d'autre part, en ce qui concerne les remontées mécaniques, le nombre des constructions d'appareils d'importance moyenne ou faible reste comparable à celui des années précédentes.

Depuis 1978, néanmoins, le SEATM (Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne) réserve une partie de ses dépenses à la préservation des sites et de l'environnement.

Néanmoins, l'élargissement de l'accès de tous les Français aux loisirs touristiques constitue le troisième point le plus important de la politique mise en œuvre par le budget du Tourisme.

Autant que possible l'élargissement de l'accès aux loisirs est cependant concilié avec le respect de l'environnement.

La meilleure illustration de l'importance que représente, pour la politique du Tourisme, la préservation des espaces naturels, se trouve dans le fait que les Services d'étude et d'aménagement touristiques, tout en étant placés sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ont été rattachés à la Délégation à la Qualité de la vie à l'intérieur du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie.

III. — ELARGIR L'ACCES AUX LOISIRS DES FRANÇAIS

Elargir l'accès aux vacances et accroître les équipements de loisirs sont deux des objectifs définis par la charte de la qualité de la vie élaborée en février 1978.

Un des meilleurs moyens de réaliser cet objectif est d'encourager les associations de tourisme social.

A. — L'aide au tourisme social.

1° L'évolution globale des crédits.

Dépenses de tourisme social.

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1978 (Milliers de francs.)	1979 (Milliers de francs.)	1979/1978 (Pourcentage.)	1978 (Milliers de francs.)	1979 (Milliers de francs.)	1979/1978 (Pourcentage.)
TITRE VI. — Subventions d'investissements.						
Chapitre 66-01. — Tourisme social..	36 465	41 465	+ 13,7	34 500	37 000	+ 7,2
Dont :						
Article 10. — Villages de vacances	16 465	18 965	+ 15	18 500	17 000	— 8
Article 20. — Camping et caravaning	20 000	22 500	+ 12,5	16 000	20 000	+ 25

On constatera cependant que la progression des crédits n'est pas spectaculaire, du moins en ce qui concerne les crédits de paiement (+ 7,2 %).

Mais on rappellera qu'en 1978, ces mêmes crédits avaient été augmentés de 52,6 %.

D'autre part, les subventions versées aux camping et caravaning continuent de progresser à un rythme soutenu (+ 25 %).

La faible progression globale des crédits de paiement du chapitre 66-01 s'explique donc essentiellement par le recul des dépenses financées par l'article 10 (villages de vacances).

L'insuffisance traditionnelle de la dotation en autorisations de programme de cet article entraîne en effet paradoxalement un ralentissement de la consommation des crédits de paiement : c'est à cause

des montages financiers complexes qui doivent être réalisés en l'absence d'une participation financière suffisante de l'Etat et dont résultent des retards dans l'exécution des opérations.

On peut donc enregistrer avec satisfaction la progression de 15 % des autorisations de programme de cet article, les dépenses programmées à partir de 1979 pour l'ensemble du chapitre augmentant de 13,7 %.

2° Evolution par article.

a) Les aides aux villages de vacances.

Subventions Villages de vacances 1978 (chapitre 66-01, article 10) :

Dotation budgétaire.....	16 465 000 F.
PAP 23.....	4 000 000 F.
PAP 24.....	12 465 000 F.

Dont 7 500 000 F pour la zone Aquitaine.

Dont 4 965 000 F pour le littoral (hors Aquitaine).

Disponibles 1977-1978 : 2 255 500 F (y compris transfert du FIAT : 1 050 000 F), soit une enveloppe budgétaire (transferts dotations + disponibles) de 18 720 500 F à laquelle s'ajoutera une somme de 1 million de francs provenant de l'annulation d'une opération engagée en 1976.

Engagements du premier semestre 1978.

(Soit un total de 19 720 500 F.)

OPERATIONS	BENEFICIAIRES	CAPACITE	Investis. TTC	Subventions Tourisme + FIAT	7e Plan P. A. P.
65. VAL LOURON	SIVOM	50 lits (2e tranche)	1. 700. 000 F	500. 000 F	23
44. PIRIAC	Association Vacances Activités Culturelles Atlantiques	138 lits (1er tranche)	4. 000. 000 F	800. 000 F	24
64. SARE	Union d'A. sociations de village de vacances de Sare	Equipements complémentaires (2e tranche)	11. 938. 000 F	1. 627. 700 F	24 (Aquitaine)
33. SOULAC	Association V. V. F.	120 lits (1 ^{re} tranche)	9. 400. 000 F	1. 050. 000 F (FIAT)	24 (Aquitaine)
17. SAINT TROJAN	Union Coopérative	170 lits (2e tranche)	5. 000. 000 F	620. 000 F	24
64. BIELLE	Commune	239 lits	7. 600. 000 F	760. 000 F	23
		717 lits + équipements collectifs	39. 438. 000 F	5. 357. 700 F	

On constate donc que l'aide apportée au tourisme social concerne des opérations localisées dans l'espace rural (24,4 % de la dotation du chapitre 66-01 pour le PAP 23) et surtout sur le littoral (75,6 % pour le PAP 24).

Concernant le littoral, on remarquera que les investissements réalisés sur la côte Aquitaine représentent 60 % du total des dépenses (7,5 millions de francs sur 12,465 millions de francs).

b) Les aides au camping et au caravanning.

Les crédits ont ainsi été répartis entre les régions.

TOURISME SOCIAL

Chapitre 66.01 (art. 20).

**Répartition par région des autorisations de programmes
délivrées pour le premier semestre 1978.**

(En milliers de francs.)

REGIONS	P.A.P. 23	P.A.P. 24	TOTAL
REGION ILE DE FRANCE.....			
CHAMPAGNE-ARDENNES.....			
PICARDIE.....	50	450	500
HAUTE-NORMANDIE.....	100	500	600
CENTRE.....			
NORD.....	150	850	1.000
LORRAINE.....			
ALSACE.....			
FRANCHE-COMTE.....			
BASSE-NORMANDIE.....	150	700	850
PAYS DE LA LOIRE.....	150	1.320	1.470
BRETAGNE.....		1.700	1.700
LIMOUSIN.....			
AUVERGNE.....			
POITOU-CHARENTES.....	120	680	800
AQUITAINE.....	350	5.000	5.350
MIDI-PYRENEES.....			
BOURGOGNE.....			
RHONE-ALPES.....			
LANGUEDOC-ROUSSILLON.....	280	800	1.080
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR.....	380	1.150	1.530
CORSE.....		350	350
TOTAL REGIONALISE.....	1.730	13.500	15.230
Pour mémoire : DOM.TOM			
EN COURS DE REPARTITION	3.770	1.000	4.770
TOTAL GENERAL ET REPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE.....	5.500	14.500	20.000

On constate, comme pour les villages de vacances, que la priorité est donnée aux départements côtiers et plus particulièrement à l'Aquitaine.

On signalera enfin que le budget du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs est loin d'être la seule source de financement du tourisme social comme en témoignent le tableau figurant en annexe p. 57.

3° Les perspectives du tourisme social.

a) La limitation du coût des investissements pour les hébergements de loisirs à gestion collective.

Les hébergements de loisirs à gestion collective (du type villages de vacances, groupements de bungalows ou de maisons mobiles) sont généralement utilisés d'une manière saisonnière, le mode de vie pratiqué par les occupants est surtout orienté vers le plein air, leurs exigences de confort pendant les vacances sont généralement moindres par rapport à l'habitat principal.

C'est pourquoi il a paru nécessaire, pour limiter les investissements des hébergements touristiques locatifs utilisés seulement une partie de l'année, d'apporter certaines modifications aux règles de construction relatives à l'habitat principal.

Les dérogations accordées par l'arrêté du 30 janvier 1978 portent essentiellement sur la superficie des cellules d'habitation et l'équipement sanitaire individuel, celui-ci pouvant être remplacé par des équipements communs.

Par contre, les règlements de sécurité ont été renforcés lorsque les logements sont regroupés dans des bâtiments à plusieurs niveaux et pour les locaux collectifs.

Il convient de rappeler en outre que cet arrêté officialise une pratique qui avait déjà été admise dans les départements pour les villages de vacances.

Ces mesures sont réservées aux établissements dont la gestion et l'entretien sont organisés et assurés de façon permanente dans un cadre collectif, les résidences privatives restant soumises aux règles de l'habitat principal.

On notera qu'une étude a été engagée sur les crédits du chapitre 56-01 sur l'expérimentation d'un nouveau type d'habitat de loisirs (voir annexe).

En Aquitaine, à Claouey et à Sare, ont été créés des habitats légers expérimentaux susceptibles d'une implantation suffisamment discrète pour ne pas porter atteinte à l'environnement.

b) L'adaptation de l'offre à la demande en matière de camping.

Bien que la part du camping dans l'ensemble des séjours touristiques soit en diminution par rapport à celle de l'accueil chez des amis ou des autres hébergements sociaux (auberges de jeunesse, villages de vacances, etc.), il n'en demeure pas moins que près de 60 % des journées de vacances d'été (58,5 % en 1976) sont passés dans les départements côtiers où un touriste sur trois est un campeur.

Une étude récente portant notamment sur l'évaluation de la fréquentation du camping a récemment fait état de ce que 4,5 millions d'usagers ne disposaient sur le littoral que de 0,9 million de lits de camping.

Cette étude déplore la raréfaction des initiatives en matière de création et de gestion des terrains de camping, aussi bien pour les promoteurs privés que pour les associations et les collectivités locales.

Elle estime que :

« Deux causes expliquent principalement cette évolution. L'une, économique, est examinée au titre des études économiques, l'autre, essentiellement subjective, tient à l'image extrêmement défavorable du camping aux yeux de nombreux décideurs locaux et nationaux : élus et fonctionnaires des administrations.

Cette image est faite « d'univers concentrationnaire, de verrue du paysage, de pollution des eaux, d'usagers douteux, etc. ». Elle a pour conséquence qu'au niveau national ne sont pas mis en œuvre les moyens financiers nécessaires au développement du camping. Au niveau local, les groupes d'études des POS interdisent trop facilement et trop systématiquement le camping dans les divers zonages des communes, l'Administration de la Santé prescrit trop sévèrement des équipements de traitement et d'évacuation des effluents très coûteux, ou refuse de donner son accord dès qu'il y a une difficulté d'assainissement, enfin dans les préfectures, des responsables départementaux du camping souvent chargés de trop nombreuses responsabilités, ou peu motivés par le sujet, n'insufflent pas tout le dynamisme dont a impérativement besoin le camping pour sortir de sa situation actuelle.

« Aussi, il devient nécessaire de réhabiliter l'image du camping, de contribuer à mieux concevoir et mieux intégrer les campings dans l'environnement. Ceci nécessite des efforts de sensibilisation, d'information, de formation et d'assistance technique auprès des élus et fonctionnaires locaux ainsi qu'auprès des promoteurs, tâche entreprise par le Service d'étude et d'aménagement touristique du littoral.

« Il apparaît que la forme dominante de gestion des terrains municipaux est la gestion directe. Dans ce système de gestion, ne sont comptabilisées au budget dépenses du camping que certaines charges imputables directement et sans équivoque au terrain (personnel à plein temps, eau, électricité, frais financiers et amortissement des emprunts par exemple). Ainsi, le budget général de la commune finance une grande partie des dépenses (entretien, administration-gestion, fournitures diverses, enlèvement des ordures...). Cette sous-évaluation des dépenses, assortie d'un compte exact des recettes, aboutit à un résultat net parfois très élevé, mais fictif.

« Cette pratique contribue fortement à donner une image d'excellente rentabilité du camping mais sans rapport avec la réalité comptable. En fait, dans la plupart des terrains, une estimation réaliste des dépenses montre que le résultat d'exploitation est faible pour les terrains anciens (plus de cinq ans d'existence). Pour les terrains nouvellement créés, ou ayant récemment réalisé d'importants travaux d'amélioration ou d'extension, le résultat est quasiment nul de façon chronique.

« Cette caractéristique d'exploitation précaire des investissements en camping réalisés après 1973 n'est pas due à la période de démarrage et de lancement, qui n'excède pas trois ans. Elle est principalement causée par l'accroissement massif du coût d'investissement de l'emplacement camping, par le recours plus fréquent et plus massif des communes à l'emprunt pour financer leur équipement, par le coût excessif de l'intérêt de l'argent emprunté.

« Il apparaît donc que, en 1978, la rentabilité des campings municipaux nouvellement créés est très précaire à court et à moyen terme, même compte tenu des subventions à l'investissement dont ils bénéficient de la part de l'Etat, et parfois des conseils généraux ou régionaux, et compte tenu également des subventions au fonctionnement dont ils bénéficient de la part du budget général de la commune.

« Aussi une action devrait être entreprise pour faciliter l'équilibre d'exploitation de ces terrains afin de relancer l'initiative des municipalités ; un accroissement des tarifs pénaliserait la demande sociale, aussi il serait préférable de s'orienter vers un arrêt de « l'escalade aux étoiles », et surtout vers la mise en œuvre d'aménagement et d'équipement de faible coût d'investissement et de fonctionnement correspondant parfaitement à une demande très saisonnière (juillet et août) et à une bonne intégration dans l'environnement. »

En conclusion, l'étude estime « qu'il est possible de mieux concevoir, de mieux aménager, de mieux intégrer les campings dans l'environnement tout en abaissant les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement ».

Afin de résorber le déficit existant sur le littoral dans le secteur du camping, le plan camping a prévu la réalisation de 375 000 lits dans cette zone de vacances.

B. — Les autres actions de démocratisation des loisirs.

1° La démocratisation de la navigation de plaisance.

a) La situation actuelle.

D'après l'étude sur le fichier des propriétaires de bateaux de plaisance réalisée par le SEATL, il apparaît tout d'abord que le taux de possession des bateaux est très variable selon les catégories socio-professionnelles des propriétaires, il apparaît notamment (sur les bases du recensement de 1968) que les 994 700 Français exerçant une profession libérale ou de cadre supérieur possèdent 20 % du parc des bateaux de plaisance, soit un bateau pour treize personnes alors que 7 700 000 ouvriers se partagent une flotte de 64 000 bateaux, soit un bateau pour cent vingt personnes.

Une analyse plus détaillée des résultats de cette étude montre, en outre, que les bateaux possédés par les classes sociales à hauts revenus sont d'une taille moyenne plus élevée que ceux qui appartiennent aux classes moyennes.

Les principaux freins au développement de la navigation de plaisance qui ont été identifiés sont tout d'abord le prix du bateau (1), le coût du stationnement et des services (2), l'insuffisance du nombre de places par rapport à la demande, enfin, le manque de formation.

Malgré ces freins et en dépit de la crise économique actuelle, on remarque que le nombre des immatriculations nouvelles reste approximativement le même d'une année sur l'autre : environ 30 000 unités et que, proportionnellement, les bateaux habitables se vendent en plus grand nombre au détriment des petites unités dont notamment les dériveurs légers.

(1) Le coût du bateau :

- 1 planche à voile vaut environ 3 000 F ;
- 1 dériveur à deux équipiers environ 8 à 10 000 F ;
- 1 petit croiseur côtier (4 couchettes) environ 50 000 F ;
- 1 petit bateau de pêche-promenade environ 50 000 F ;
- 1 bateau à voile de 8 mètres environ 120 000 F ;
- 1 vedette à moteur de 7 mètres environ 100 000 F.

Le marché de l'occasion tend à s'ouvrir mais, d'une façon générale, la décote, par rapport au matériel neuf, reste faible.
en saison pour un bateau de 4 couchettes et de 4 000 F pour un bateau de 6 couchettes et de 8 mètres.

La location tend à se développer mais les prix pratiqués sont élevés : 2 000 F la semaine

(2) Le coût du stationnement et des services :

- actuellement, le coût moyen à l'année du stationnement est de l'ordre de 2 800 F pour un bateau de 8 mètres ;
- d'une façon générale, on estime le coût d'entretien annuel d'un bateau à 10 % de sa valeur d'achat.

La comparaison du taux de possession de bateaux par les Français — 1 bateau pour 125 Français — avec ceux de la Suède (1 pour 7), des Etats-Unis (1 pour 22), de la Grande-Bretagne (1 pour 100), de l'Allemagne fédérale (1 pour 240 habitants), est intéressante.

Il apparaît, en effet, que la France dont les côtes sont particulièrement propices à la navigation de plaisance peut connaître encore un très large développement de la navigation de plaisance.

Si le nombre des immatriculations nouvelles reste stable en l'an 2000, la flotte de plaisance française devrait comporter environ 1 million d'unités.

b) Les conditions d'un changement.

La pratique collective :

Tout d'abord, il apparaît souhaitable de favoriser l'utilisation collective des bateaux plutôt que de chercher à permettre à de nouvelles couches sociales de devenir propriétaires.

En effet, la banalisation des bateaux conduit à des économies en chaîne :

— meilleure rentabilisation de la flotte : les bateaux ne sont actuellement utilisés par leur propriétaire qu'une quinzaine de jours par an :

— meilleure rentabilité des équipements portuaires. Les postes à quai étant utilisés par différentes personnes.

Il est intéressant de noter qu'en 1976 avec une flotte de 300 bateaux, le Centre nautique des Glénans a fait naviguer environ 10 000 personnes, soit 33 personnes par bateau, alors qu'un bateau privé est utilisé en moyenne par quatre personnes. On peut donc estimer qu'une flotte banalisée de 100 000 unités pourraient être utilisée par environ 3 000 000 d'usagers. Or, à l'heure actuelle, on ne dénombre environ que 20 000 bateaux de toutes catégories dont l'usage est banalisé.

Diminuer le coût de la pratique du nautisme :

Dans les années 1960, la diffusion de la pratique de la plaisance a été très largement due à l'abaissement des coûts de construction des bateaux de plaisance rendu possible par l'emploi en construction navale du contre-plaqué marin puis du polyester. En outre, durant cette période, les bateaux de plaisance n'étaient pas assujettis à la TVA. Enfin, le stationnement dans les ports était gratuit.

Les subventions d'équipement et de fonctionnement accordées aux écoles de voile ont, au cours de ces dix dernières années, très fortement diminué en valeur relative : les stages de l'UCPA et des

Glénans étaient subventionnés à 50 % par l'Etat, aujourd'hui l'aide de l'Etat ne représente plus que 10 % environ des recettes de ces organismes.

Pour diminuer les coûts et permettre à l'ensemble des classes sociales d'avoir accès à la plaisance, plusieurs voies peuvent être exploitées simultanément :

— favoriser la construction en série de bateaux populaires. Cette politique est d'ailleurs tentée à l'heure actuelle pour la Fédération française de voile avec le lancement du X 4, petit dériveur en solitaire ;

— réaliser des structures d'accueil meilleur marché que les ports actuels : il s'agit, pour l'essentiel, de multiplier les zones de mouillages organisées dans les sites protégés (estuaires, étangs côtiers, etc.) ;

— aider la mise en place d'organismes collectifs tels que la voile scolaire, les associations de croisière et les classes de mer.

2° *L'accès aux loisirs de nouvelles couches de la population.*

a) *Le troisième âge :*

Les services du Tourisme, en 1977 et 1978, pour définir le cadre général de leur action en faveur d'un meilleur accès aux vacances des personnes âgées ont utilisé les études, les statistiques et les sondages réalisés notamment par l'INSEE, la SÔFRES, le Centre de liaison, d'études, d'information et de recherche sur les problèmes des personnes âgées (CLEIRPPA). D'autre part, des enquêtes ont été menées par le Service de l'Action touristique et des relations internationales, auprès de clubs et d'associations du troisième âge, sur les besoins et les souhaits des personnes âgées en matière de vacances.

En dernier lieu, une étude partielle, commandée par les services du Tourisme sur les nouveaux retraités de la Région parisienne, est actuellement en cours de dépouillement.

Il résulte de ces différentes études que le Tourisme, par les contacts qu'il facilite avec le monde extérieur, par la rupture qu'il constitue avec l'isolement et la routine de la vie quotidienne, constitue pour les personnes du troisième âge un facteur privilégié d'équilibre en leur permettant notamment d'acquérir de nouvelles connaissances, tant sur le plan physique que sur le plan intellectuel, et en leur apportant une valorisation certaine par rapport à leur environnement habituel.

On constate également que les vacances à caractère individuel recueillent la faveur d'une très grande majorité d'entre elles. Cependant, un très grand nombre est parallèlement intéressé par la formule du voyage collectif.

On se doit donc de noter, sur le plan touristique, la conjonction très favorable existant entre, d'une part, la disponibilité des personnes du troisième âge et, d'autre part, les nécessités de l'aménagement du temps des vacances et leur étalement dans l'espace, auxquelles sont confrontés les pouvoirs publics.

En 1978, l'Administration du Tourisme a réalisé, avec le concours financier du Secrétariat d'Etat à l'Action sociale, une brochure : *France, Vacances du troisième âge 1978*, qui se présente sous la forme d'un répertoire de l'ensemble des possibilités de séjours de vacances ou de voyages offertes, en France, aux groupes de personnes âgées. Ce document a été tiré en 30 000 exemplaires. Il est essentiellement destiné aux responsables de groupes, clubs ou associations du troisième âge (17 000 en France), des caisses de retraite, des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, des bureaux d'aide sociale, etc.

L'Administration du Tourisme ayant d'autre part constaté que certaines formes de vacances proposées au troisième âge étaient totalement inadaptées aux besoins, et même aux souhaits des retraités, il lui est paru nécessaire de travailler à mettre au point, dans différentes régions, quelques possibilités de séjours « types ».

C'est ainsi que des « forfaits » séjours ont été conçus, dont le thème général a été la « découverte » de villes ou de régions qui, par le canal de causeries, de débats, de projections de films, de visites, d'excursions et de contacts avec la population locale, doivent constituer une nouvelle approche culturelle d'un tourisme du troisième âge actif et valorisant.

Cette politique doit, en 1979, être poursuivie à une échelle plus vaste.

b) Les habitants des pays d'accueil :

Votre rapporteur souhaiterait que le Ministère fasse mener des études sur un thème qui lui paraît mériter particulièrement l'attention : la participation des habitants des pays d'accueil aux loisirs prévus pour les vacanciers (ou, à l'inverse, l'utilisation par les vacanciers des loisirs et des services créés par et pour les ruraux), participation qui suppose l'élaboration de formules conjuguées d'hébergement touristique et d'animation en milieu rural.

On rappellera, à cette occasion, tout l'intérêt à la fois pour la survie de l'artisanat en milieu rural et pour les vacanciers que peut comporter la multiplication des stages d'artisanat ouverts au public dans les campagnes.

On notera également que le développement récent du ski nordique dans notre pays a constitué un exemple frappant d'une activité, créée pour la population locale, qui a permis par la suite la mise en place de structures d'accueil et de loisirs.

CONCLUSION

N'étant chargé de présenter que les seuls crédits du Tourisme inscrits dans le budget du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, votre rapporteur n'a pas voulu empiéter sur les prérogatives de ses collègues présentant respectivement les budgets des Charges communes, des Routes, Ports et Voies navigables, de l'Aménagement du Territoire, de l'Agriculture ou de l'Environnement et du Cadre de vie.

Néanmoins, il a tenu, dans les annexes de ce rapport, à rendre compte du très important effort accompli par d'autres départements ministériels en faveur du tourisme.

Il tient à souligner particulièrement l'effort accompli par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie en faveur de l'ouverture de notre espace aux activités touristiques (balisage et traçage de nombreux kilomètres de sentiers en faveur des randonneurs) et l'importance de la contribution du Ministère de l'Agriculture à la réalisation d'hébergements touristiques en milieu rural.

Il n'ignore pas non plus combien le secteur hôtelier ou celui des autres hébergements touristiques (camping, meublés saisonniers...) peuvent être sensibles en dehors de toute considération budgétaire à l'évolution de la fiscalité ou de la réglementation des prix.

Pour ce qui est de la seule évolution des crédits inscrits dans le budget de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, il n'a guère d'objection majeure à opposer au choix des principales priorités proposées : accroissement de l'excédent de la balance des paiements touristique, développement du tourisme social, notamment dans l'espace rural et sur le littoral, reprise des dépenses d'aménagement touristique en montagne. Il constate seulement certaines imperfections dans la présentation des crédits et certaines anomalies dans leur gestion.

Cependant, il souhaiterait un plus grand effort d'ouverture des loisirs à toutes les couches de la population, et, notamment, l'accession d'une plus grande partie d'entre elle à des formes de loisirs plus enrichissantes.

Il pense que la fusion de la Jeunesse et des Sports et du Tourisme en un seul Ministère pourrait être l'occasion de définir une politique tendant à rendre l'homme plus actif et créateur dans son temps de loisirs.

Ces remarques étant formulées à titre personnel par votre rapporteur, votre Commission des Finances, dans sa majorité, vous propose d'adopter les crédits du Tourisme inscrits dans le budget de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission a examiné sur le rapport de **M. Yves Durand**, rapporteur spécial, le budget du Tourisme pour 1979.

Le rapporteur spécial a tout d'abord noté que les investissements touristiques effectués par d'autres Ministères étaient beaucoup plus importants que ceux qui étaient prévus par ce budget (194,5 millions de francs d'autorisations de programme au lieu de 79,25 millions de francs).

Estimant satisfaisante l'évolution des grandes masses de dépenses, il a ensuite présenté les deux ensembles de mesures prioritaires de ce budget, à savoir la promotion du tourisme étranger en France et le développement du tourisme social, notamment dans l'espace rural.

S'agissant du développement du tourisme étranger en France, il a noté que l'effort d'exécution du programme d'action prioritaire n° 9 se doublait d'un effort parallèle destiné à retenir les touristes français dans leur pays. Il a par ailleurs émis des doutes sur l'exactitude des chiffres de la balance des paiements touristiques.

Concernant le tourisme social et rural, il a rappelé les objectifs des programmes d'action prioritaires n° 23 et 24 (Valoriser les zones rurales et développer le tourisme social sur le littoral).

Il a expliqué les problèmes rencontrés pour la consommation des crédits destinés aux villages de vacances et a rappelé la part prise par l'aménagement de la côte aquitaine.

En conclusion, il a souhaité une amélioration de la présentation des crédits.

M. Edouard Bonnefous, président, a alors estimé qu'on ne savait pas quel statut donner à l'Administration du Tourisme en France (1), ce qui prouvait bien qu'il n'y avait pas de politique touristique dans notre pays. Il a également noté que les statistiques concernant le nombre des nuitées des touristes étrangers étaient illusoires car bien souvent la France n'était qu'un pays de transit touristique.

M. Pams a souligné les avantages que comportait la venue de touristes étrangers en France dans les périodes creuses.

La commission a alors adopté le rapport de **M. Yves Durand**.

(1) Cf. Annexe n° 11.

ANNEXES



LISTE DES ANNEXES

- Annexe n° 1. — Dépenses touristiques inscrites à d'autres budgets.
- Annexe n° 2. — Journées de vacances des Français par département (cliché).
- Annexe n° 3. — Etalement des vacances en été (cliché).
- Annexe n° 4. — Les crédits affectés au tourisme rural.
Structure et organisation du SEATR (Service d'étude et d'aménagement touristique de l'espace rural).
- Annexe n° 5. — Le service d'étude et d'aménagement touristique du littoral (SEATL).
- Annexe n° 6. — Les crédits affectés à la montagne.
Structures et organisation du SEATM (Service d'étude et d'aménagement de la montagne).
- Annexe n° 7. — L'aide au tourisme social :
- a) Tableau récapitulatif ;
 - b) Villages de vacances :
 - 1. — Tableau régionalisé des aides ;
 - 2. — Détail par opération.
 - 1° Prime spéciale d'équipement ;
 - 2° Prêts sur le FDES.
 - c) Camping caravaning.
- Annexe n° 8. — Les études engagées sur la dotation du chapitre 56-01.
- Annexe n° 9. — Les opérations « Pays d'accueil ».
- Annexe n° 10. — Evolution de l'hôtellerie française en 1977 et 1978.
- Annexe n° 11. — Les tribulations du Tourisme au sein de l'administration centrale.

ANNEXE N° 1

UTILISATION EN 1978 DES CREDITS AFFECTES A L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE ET INSCRITS A D'AUTRES BUDGETS QUE CELUI GERE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Les crédits affectés à l'équipement touristique en 1978 et inscrits à d'autres budgets figurent en annexe du budget du Tourisme. Il s'agit des chapitres suivants :

Chapitre 64-01. — Charges communes. — Aides pour l'équipement hôtelier	42 400 000 F.
Chapitre 63-01. — Transports. — Voies navigables et ports fluviaux en métropole	950 000 F.
Chapitre 63-32. — Transports. — Ports de plaisance et autres petits ports	10 000 000 F.
Chapitre 55-00. — Services généraux du Premier ministre. — Mission interministérielle d'aménagement (Aquitaine, Corse, Languedoc-Roussillon)	109 950 F.

Pour le premier semestre 1978 ces crédits ont été utilisés comme suit :

I. — Aide pour l'équipement hôtelier.

Hôtellerie	13 097 000 F.
Villages de vacances	10 115 600 F.
Camping	1 084 000 F.

L'emploi détaillé de ces crédits figure dans les tableaux joints en annexe.

II. — Tourisme fluvial et navigation de plaisance.

A. — En ce qui concerne le financement, soit de l'entretien, soit de l'aménagement des canaux à vocation touristique, il est difficile de dresser un tableau exhaustif des moyens de financement consacrés au tourisme fluvial, il n'existe pas de ligne budgétaire spécifique et les montages financiers à l'intérieur de chaque région sont souvent complexes.

Pour le budget de l'Etat (Ministère des Transports) en 1978, 950 000 francs pris sur la ligne budgétaire 63-31-10 ont été consacrés à l'aménagement de ports de plaisance fluviaux :

Ile-de-France	300 000 F.
Bourgogne	400 000 F.
Rhône-Alpes	200 000 F.
Pays de la Loire	180 000 F.

B. — Le chapitre 63-32 article 10 du Ministère des Transports couvre à la fois les crédits affectés aux petits ports de pêche et à la plaisance. Au travers d'une analyse récente de la Direction des ports maritimes et des voies navigables, il apparaît que les financements consacrés à la plaisance sont en diminution relative par rapport à ceux consacrés à la pêche. En 1978 sur une dotation budgétaire de 10 000 000 F, 1 700 000 F ont été affectés à la plaisance, soit 17 % ; ils ont été répartis comme suit :

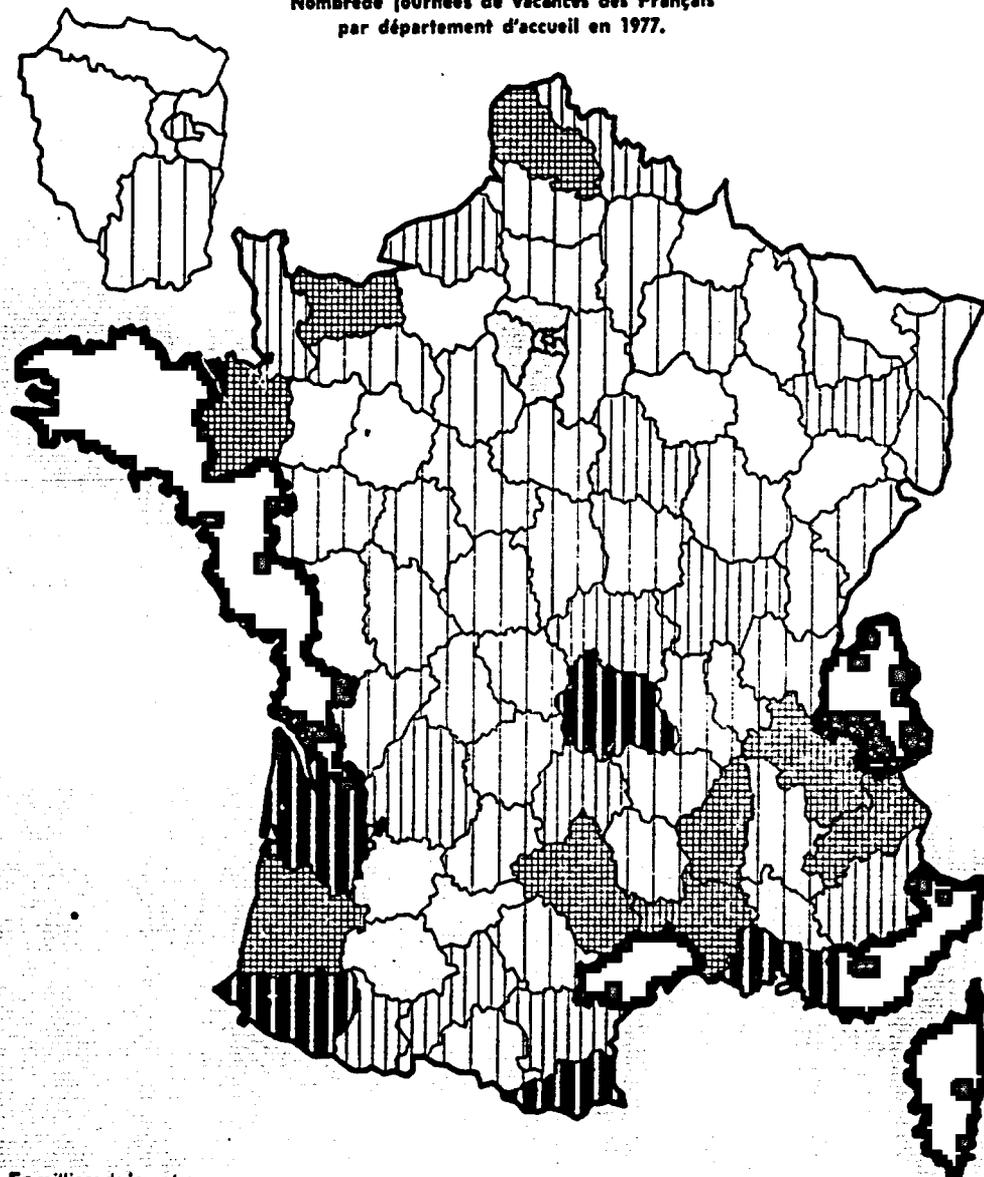
Haute-Normandie	300 000 F.
Bretagne	500 000 F.
Pays de la Loire.....	300 000 F.
Poitou-Charentes	100 000 F.
Corse	500 000 F.

C. — En ce qui concerne l'utilisation des crédits des missions interministérielles d'aménagement touristique (Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Corse) il convient de se référer à la réponse de la question n° 23 de ce même questionnaire.

ANNEXE N° 2

JOURNEES DE VACANCES DES FRANÇAIS PAR DÉPARTEMENT D'ACCUEIL

Nombre de journées de vacances des Français
par département d'accueil en 1977.



En millions de journées

Moins de 2

De 2 à 5

De 5 à 7

De 7 à 11

De 11 à 15

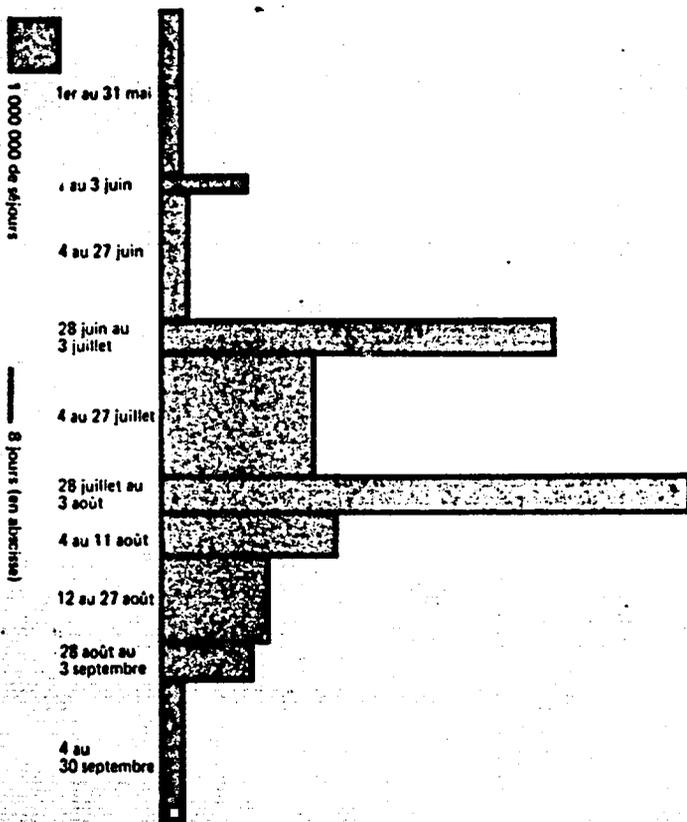
Plus de 15

Source: Cartographie - La Documentation française - Paris 1978.

ANNEXE N° 3

ETALEMENT DES DEPARTS EN VACANCES

Répartition des séjours de vacances d'été selon la date de départ.



ANNEXE N° 4

LES CREDITS AFFECTES AU TOURISME RURAL STRUCTURES ET ORGANISATION DU SEATR

Utilisation en 1978 des crédits affectés au développement du tourisme rural.

	ORIGINE CREDITS					Total.
	SEATER 56-01-30.	SEATM 56-01-10.	Agricul- ture 61-72-30.	TS 66-01.	FIANE (1) FIAT.	
	(En milliers de francs.)					
<i>Organisation de l'offre.</i>						
Niveau national:						
Aide aux associations nationales.	542	385	>	>	>	927
Catalogues régionaux.....	1 497	190	>	>	>	1 647
Centrales réservation.....	490	195	>	>	>	685
	2 529	730	>	>	>	3 259
Niveau local:						
SRDL	770	150	>	>	>	920
Assistance technique (région ou département)	685	365	>	>	>	1 050
	1 455	515	>	>	>	1 970
Total organisation.....	3 984	1 245	>	>	>	5 229
<i>Développement de la concertation intercommunale.</i>						
Contrats	>	400	>	>	>	400
Pays d'accueil.....	2 874	785	24 800	9 200	>	37 659
Total concertation.....	2 874	1 185	24 800 (2)	9 200	>	38 059
<i>Randonnée.</i>						
Plans départementaux de randonnée.	330	140	>	>	800	1 270
Circuits et gîtes d'étape.....	692	235	?	>	1 698	2 625
Total randonnée.....	1 022	375	?	>	2 498	3 895
<i>Divers.</i>						
Promotion SET.....	780	>	>	>	>	780
Fonctionnement SEATER.....	335	>	>	>	>	335
FIC	225	5	>	>	>	230
Divers	280	>	>	>	>	280
Total divers.....	1 620	5	>	>	>	1 625
Total général.....	9 500	2 810	24 800	9 200	2 498	46 808

(1) Au 1^{er} août 1978.

(2) Ce chiffre est donné sous réserve de confirmation détaillée du Ministère de l'Agriculture.

SRDL = Schémas de développement régionaux des loisirs.

SET = Services d'études touristiques.

FIC = Fonds d'intervention culturelle.

SEATER = Services d'étude et d'aménagement de l'espace rural.

TM = Services d'étude et d'aménagement de la montagne.

TS = Tourisme social.

FIANE = Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement.

FIAT = Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire.

Structure et organisation du SEATER

Le SEATER est composé de :

- cinq fonctionnaires (quatre Agriculture, un Equipement) ;
- dix chargés d'études (six Agriculture, un Tourisme, trois divers) ;
- cinq personnels de bureau (quatre Agriculture, un Tourisme).

Le service est organisé de la façon suivante :

- un directeur ;
- six responsables géographiques (Nord, Ouest, Sud-Ouest, Nord-Est, Massif central, Sud-Est) dont : un adjoint au directeur, deux responsables sectoriels (tourisme équestre et animation) ;
- huit responsables sectoriels : commercialisation et promotion, hébergement, randonnée pédestre et actions culturelles (en même temps secrétaire générale du service), ski de fond, chasse et pêche, cyclotourisme, moto verte et problèmes fonciers, problèmes de l'eau, organisation, urbanisme, architecture ;
- cinq personnels de bureau (documentaliste, secrétaire, dessinatrice, deux dactylos).

ANNEXE N° 5

LE SEATL

Rôle du Service d'étude et d'aménagement touristique du littoral.

Institué par arrêté interministériel du 30 mars 1966, le Service d'étude et d'aménagement touristique du littoral avait pour mission initiale de faire rapport à la Commission interministérielle pour l'aménagement touristique des départements côtiers et la localisation des stations du littoral.

Jusqu'en 1972, l'activité de service a donc essentiellement consisté à étudier des projets ponctuels de plus ou moins grande importance, soit directement pour la CIATL, soit à la demande des autorités chargées du tourisme.

Les mesures de déconcentration intervenues les 13 et 23 novembre 1970 en matière d'investissement public ont reporté au niveau régional les prises de décisions relatives à la plupart des projets qui étaient jusqu'alors de la compétence de la commission. De ce fait, il a été nécessaire de redéfinir les attributions du service (instruction ministérielle du 10 octobre 1973) qui a par ailleurs été réorganisé et transféré à Paris; aux termes du décret n° 78-918 du 6 septembre 1978, la Direction de l'urbanisme et des paysages dispose des services d'étude et d'aménagement touristique (SEATL notamment), qui sont néanmoins placés sous l'autorité du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour l'exercice des attributions de celui-ci (décret n° 78-536 du 12 avril 1978).

Le SEATL, service technique central, a essentiellement aujourd'hui un rôle d'assistance technique pour tout ce qui concerne le tourisme et les loisirs, balnéaires ou non, sur le littoral et son arrière-pays. Ainsi resitué, il s'est notamment doté fin 1975 d'une équipe responsable de la plaisance et des loisirs nautiques en mer et en eaux intérieures.

Outre les études qu'il mène en France et l'information technique qu'il diffuse, il établit des contacts avec les services homologues qui, à l'étranger, ont entrepris des réalisations intéressantes (bases de loisirs en Hollande, aménagement d'espaces côtiers en Grande-Bretagne, plages en Espagne, plaisance en Scandinavie...).

Budget SEATL 1977 et 1978 et prévisions 1979.

	1977	1978	PREVISIONS 1979
<i>Crédits en autorisations de paiement.</i>			
1. — Etudes et travaux :			
Sauvegarde des espaces naturels littoraux	1 700 000	1 200 000	1 300 000
Aménagement des plages.....	1 800 000	1 300 000	1 400 000
Stations balnéaires.....	741 700	500 000	600 000
Navigation de plaisance.....	1 600 000	1 300 000	1 300 000
Bases littorales de loisirs et de nature	600 000	500 000	360 000
Camping	1 000 000	1 000 000	2 760 000
2. — Action d'animation, d'information et divers.....	900 000	1 000 000	1 000 000
3. — Fonctionnement	158 300	240 000	280 000
	8 500 000	7 040 000	9 000 000

ANNEXE N° 6

LES CREDITS AFFECTES A LA MONTAGNE STRUCTURES ET ORGANISATION DU SEATM

Les crédits affectés à la montagne.

UTILISATION DES CREDITS	ANNEES		
	1977	1978	Prévisions 1979
A. — Participation au fonctionnement. — Administration centrale et SEATM	2 000 000	1 850 000	1 850 000
B. — Investissement :			
I. — Modernisation et développement du potentiel des stations de montagne :			
Stations anciennes.....	5 200 000	950 000	2 000 000
Stations nouvelles.....	2 500 000	2 800 000	3 000 000
Stations d'intérêt régional ou départemental. — Stades de neige.	3 800 000	3 500 000	4 000 000
II. — Préservation des sites et de l'environnement	Non distingué de la rubrique n° 1 en 1977.	2 400 000	3 000 000
III. — Tourisme et loisirs en moyenne montagne (PAP 23)....	4 500 000	4 200 000	2 350 000
IV. — Etudes, recherches et assistance technique.....	1 000 000	1 030 000	1 000 000
Montant total.....	19 000 000	16 830 000	17 000 000

L'Etat est donc intervenu sur les opérations suivantes :

En 1976 :

- le Semnoz (74) (Syndicat intercommunal pour la protection et l'aménagement du Semnoz) ;
- Bernex (74) (commune de Bernex) ;
- Lans-en-Vercors (38) (commune de Lans-en-Vercors) ;
- La Croix-de-Bauxon (Syndicat mixte d'équipement de l'Ardèche) ;
- les Plans d'Hotonnes (01) (Syndicat mixte du plateau du Retord et du Haut-Valronney) ;
- le col du Rousset (26) (Syndicat mixte du col du Rousset) ;
- le Champ du Feu (département du Bas-Rhin).

En 1977 :

- Plancher-les-Mines (Haute-Saône) ;
- Le Pulgmal (66) (Société d'équipement MER) ;
- Lun-Ardiden (63) (Régie intercommunale de l'Ardiden) ;
- le Champ du Feu (département du Bas-Rhin).

En 1978 :

- Sallanches-Cordon (74) (syndicat intercommunal) ;
- Lans-en-Vercors (38) (commune) ;
- le col du Rousset (26) (syndicat mixte) ;
- Jocou (38) (commune de Lalley) ;
- Gréolières-les-Neiges (06) (Société d'aménagement du Cheiron) ;
- Luz-Ardidon (63) (régie intercommunale) ;
- le Champ du Feu (67) (département) ;
- Le Gaschney (68) ;
- Asco (20).

Les projets pour 1979 consistent essentiellement à :

- maintenir l'aide apportée aux opérations déjà lancées ou prêtes à démarrer ;
- développer le ski nordique dans les massifs qui s'y prêtent le mieux : Jura, Massif Central, Vosges, notamment ;

Structures et organisation du SEATM.

Concernant la structure du SEATM, celle-ci est inchangée par rapport à l'année précédente. Le service est toujours installé à Challes-les-Eaux (banlieue de Chambéry).

La composition du service est :

- à Chambéry : douze personnes (un directeur, cinq ingénieurs, un urbaniste, un économiste, un dessinateur, trois secrétaires) ;
- à Toulouse : deux personnes (un ingénieur, un secrétaire).

ANNEXE N° 7

L'aide au tourisme social.

- a) Tableau récapitulatif.
- b) Villages de vacances.
- c) Camping-caravaning.

a) Tableau récapitulatif des aides financières au tourisme social.

Année 1977 et premier semestre 1978.

ANNEES	SUBVENTION Tourisme.	SUBVENTION FIAT.	SUBVENTION Agriculture.	PRIMES spéciales d'équipement.	PRETS FDES.	COLLECTIVITES territoriales.
--------	-------------------------	---------------------	----------------------------	--------------------------------------	----------------	---------------------------------

Villages de vacances.

1977	12 100	»	(1) 5 000	15 967	42 665	(1) 2 000
1978 premier semestre ...	4 307	1 050	(1) 5 000	10 115	25 100	(1) 3 000

Camping - caravaning.

1977	(2) 15 000	471,55	(3) 250	»	27 500	»
1978 premier semestre ...	20 000	150	»	1 084	22 300	»

(1) Estimations.

(2) Dont 1 million de francs de transfert du chapitre 56-01.

(3) Fonds de rénovation rurale.

VILLAGES DE VACANCES

Tableau régionalisé des aides (subvention Tourisme et FIAT, prime spéciale d'équipement hôtelier, prêts sur crédits du FDES).

(En milliers de francs.)

REGIONS	1976			1977			1978 (1er Semestre)		
	Subvention Tourisme + FIAT	Primes	F.D.E.S.	Subvention Tourisme + FIAT	Primes	F.D.E.S.	Subvention Tourisme + FIAT	Primes	F.D.E.S.
NORD	1366								
PICARDIE									
REGION PARISIENNE									
CENTRE	400								
HAUTE NORMANDIE	900			800					
BRETAGNE		638		2.450				710	
FRANCHE-COMTE								525	
PAYS DE LA LOIRE	101,16		450				800		
BASSE NORMANDIE									
POITOU-CHARENTES				800	2.240	7.735	620		
LIMOUSIN		750		76	1.042,5	1.570		875	
AQUITAINE	172,75	1.000	420	450	2.825	4.560	3.437	847,5	
MIDI-PYRENEES	600,43	1.540		1.324,8	1.400	5.000	500	1.230	7.000
ALSACE-LORRAINE		300	1.200	50					
BOURGOGNE	400							750	
AUVERGNE	1.300				595			1.080	
RHONE-ALPES	4.750	2.070	8.660	2.524,2	4.110	16.600		1.775	3.600
LANGUEDOC	360,16	240	2.433	1.400	3.367,5	1.400		2.322,5	4.500
PROVENCE	1.900	700	660	500	387,5	5.800			11.000
CORSE	600	145	736						
DOM. TOM									
TOTAUX	12.676	7.383	15.159	12.100	15.967,5	42.665	5.357	10.115	26.100

VILLAGES DE VACANCES

Détail par opération. (Année 1977.)

Dt	LOCALISATION	BENEFICIAIRES DU PRET	MONTANT
65	SAINT LARY	AREPOS	2.000.000 F
74	SAMOENS	Association	4.700.000 F
73	MONTRICHER-ALBANNE	Vacances P.T.T.	8.900.000 F
17	SAINT TROJAN	Union Coopérative	4.800.000 F
17	MESCHERS	C.A.F. Centre Ouest Atlantique	2.935.000 F
64	SARE	Union d'Associations	2.900.000 F
06	MANDELIEU	S.C.I. La Pinée	1.400.000 F
83	SAINT RAPHAEL	A.T.C.	1.600.000 F
13	CARRY LE ROUET	Association "Les Cigales"	2.800.000 F
65	SAINT LARY SOULAN	Chambre des Métiers du Lot et Garonne	2.000.000 F
87	BUSSIÈRE-GALANT	Fédération Inter Jeunes France Europe	1.500.000 F
64	ASCAIN	S.C.I. Hameau d'Ascaïn	1.660.000 F
74	CHAMONIX	S.A. FRANTOUR	3.000.000 F
65	PIAU-ENGALY	C.E. SNIAS - BORDEAUX	1.000.000 F
34	VIAS	M.N.D.G.I.	750.000 F
30	ST JEAN DU GARD	M. LAUNE	400.000 F
48	FOURNELS	S.C.I. Super Fournels	250.000 F
19	MEYSSAC	Foyer Communautaire de Vacances	70.000 F
			42.665.000 F

CAMPING-CARAVANING

Prime spéciale d'équipement (premier semestre 1978).

REGIONS ET DEPARTEMENTS	NOMBRE D'OPERATIONS	CAPACITÉ EN EMPLACEMENTS	PRIMES EN MILLIERS DE F.	CLASSEMENT DES TERRAIN
<u>Basse Normandie</u>				
CALVADOS	1 ^e	200	180 (1)	2 Et.
MANCHE	I	195 (extension)	195	2 Et.
<u>Bretagne</u>				
FINISTERE	I	200	200	2 Et.
<u>Poitou-Charentes</u>				
CHARENTE MARITIME	I	155	155	3 Et.
	I	200	164 (1)	2 Et.
<u>Aquitaine</u>				
GIRONDE	I	190	190	2 Et.
TOTAUX	7	1.140	1.084 (1)	

(1) Montant de la prime réduit, en partie, au prorata des investissements déjà effectués à la date de la demande (art. 6 du décret n° 77-147 du 23 décembre 1977).

**Prêts sur le FDES accordés pour les terrains de camping-caravaning.
(Premier semestre 1978.)**

I. — Nombre et montant total des prêts.

	Nombre	Investisse- ments	Prêts
d'après les dossiers reçus au Tourisme	52	29.687.864	13.083.000

II. — Détail par région.

REGIONS	Nombre de prêts	Investisse- ments	Prêts F.D.E.S.
NORMANDIE	5	2.186.755	1.270.000
BRETAGNE	7	4.439.113	1.985.000
CENTRE	1	185.000	130.000
PAYS DE LA LOIRE	7	1.954.160	946.000
POITOU CHARENTES	4	2.041.000	750.000
AQUITAINE	10	4.232.000	1.343.000
MIDI-PYRENEES	3	892.700	536.000
FRANCHE COMTE	3	1.610.136	940.000
LANGUEDOC-ROUSSILLON	7	3.638.000	1.873.000
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR	3	7.058.000	2.520.000
CORSE	2	1.451.000	790.000
	52	29.687.864	13.083.000

Nombre et montant des primes spéciales d'équipement hôtelier pour des constructions d'hôtels en métropole en 1977.

REGIONS	CATEGORIE 1 ETOILE		CATEGORIE 2 ETOILES		CATEGORIE 3 ETOILES		TOTAUX	
	H/C	Montant	H/C	Montant	H/C	Montant	H/C	Montant
ALSACE	-	-	5/108	763 000	-	-	5/108	763 000
AQUITAINE	-	-	4/127	968 000	-	-	4/127	968 000
AUVERGNE	5/66	528 000	11/172	1 337 000	-	-	16/238	1 865 000
BRETAGNE	1/15	78 000	5/101	666 000	-	-	6/118	744 000
CORSE	2/40	197 000	9/368	2 518 000	-	-	11/408	2 715 000
FRANCHE COMTE	1/16	128 000	3/113	904 000	-	-	4/123	1 032 000
LANGUEDOC - ROUSSILLON	4/57	476 000	14/440	3 400 000	1/29	120 000	19/526	3 996 000
LIMOUSIN	5/75	514 000	5/67	523 500	-	-	10/142	1 037 500
LORRAINE	-	-	2/32	256 000	-	-	2/32	256 000
MIDI-PYRENEES	1/10	80 000	10/127	2 075 000	-	-	11/137	2 155 000
NORD	-	-	1/38	228 000	-	-	1/38	228 000
BASSE-NORMANDIE	-	-	4/125	886 000	-	-	4/125	886 000
PAYS DE LA LOIRE	-	-	4/109	830 000	-	-	4/109	830 000
POITOU-CHARENTE	-	-	2/41	328 000	2/120	720 000	4/161	1 048 000
PROVENCE - COTE D'AZUR	-	-	12/275	2 134 000	2/30	240 000	14/305	2 374 000
RHONE-ALPES	2/43	263 500	37/977	6 848 000	2/102	800 000	41/1122	7 911 500
REGION PARISIENNE	-	-	3/524	1 474 000	-	-	3/524	1 474 000
BOURGOGNE	-	-	-	-	-	-	-	-
CENTRE	-	-	-	-	-	-	-	-
CHAMPAGNE-ARDENNES	-	-	-	-	-	-	-	-
HAUTE-NORMANDIE	-	-	-	-	-	-	-	-
PICARDIE	-	-	1/15	108 000	-	-	1/15	108 000
TOTAUX	21/322	2 264 500	132/3759	26 246 500	7/281	1 880 000	160/362	30 391 000

H = hôtel

C = chambre.

Nombre et montant des primes spéciales d'équipement hôtelier pour des constructions d'hôtels en métropole en 1978 (au 30 juin 1978).

REGION	1 étoile		2 étoiles		3 étoiles		Totaux	
	Nbre H/C	Montant	Nbre H/C	Montant	Nbre H/C	Montant	Nbre H/C	Montant
ALSACE	-	-	4/96	768 000 F	I/20	160 000 F	5/I16	928 000 F
AQUITAINE	-	-	3/72	503 000 F	-	-	3/72	503 000 F
AUVERGNE	I/I6	I28 000 F	4/62	496 000 F	I/I28	400 000 F	6/206	I 024 000 F
ERETAGNE	I/I5	I20 000 F	8/229	I 813 000 F	-	-	9/244	I 933 000 F
CORSE	I/I5	I20 000 F	4/87	677 000 F	-	-	5/102	797 000 F
FRANCHE-COMTE	-	-	2/50	400 000 F	-	-	2/50	400 000 F
LANGUEDOC-ROUSSILLON	-	-	6/I50	I 179 000 F	-	-	6/I50	I 179 000 F
LIMOUSIN	I/I0	80 000 F	2/22	176 000 F	I/II	88 000 F	4/43	344 000 F
LORRAINE	-	-	I/I6	128 000 F	-	-	I/I6	128 000 F
MIDI-PYRENEES	2/26	208 000 F	5/I80	I 352 000 F	-	-	7/206	I 560 000 F
NORD	-	-	-	-	-	-	-	-
BASSE-NORMANDIE	-	-	I/20	160 000 F	I/I22	400 000 F	2/I42	560 000 F
PAYS DE LA LOIRE	-	-	I/I5	120 000 F	-	-	I/I5	120 000 F
POITOU-CHARENTE	-	-	-	-	-	-	-	-
PROVENCE-COTE D'AZUR	-	-	3/92	736 000 F	-	-	3/92	736 000 F
RHONE ALPES REGION	-	-	I6/335	2 425 000 F	-	-	I6/335	2 425 000 F
PARISIENNE	-	-	-	-	-	-	-	-
BOURGOGNE	-	-	I/I6	128 000 F	-	-	I/I6	128 000 F
CENTRE	-	-	I/2I	168 000 F	-	-	I/2I	168 000 F
CHAMPAGNE	-	-	-	-	-	-	-	-
ARDENNES	-	-	-	-	-	-	-	-
HAUTE NORMANDIE	-	-	-	-	-	-	-	-
PICARDIE	-	-	I/23	164 000 F	-	-	I/23	164 000 F
TOTAUX	6/82	656 000 F	63/I486	II 393 000 F	4/281	I 048 000 F	73/I849	I3 097 000 F
RAPPEL DES MONTANTS 1977 (pour la même période)	I2/I69	I 249 000 F	79/I949	I5 153 500 F	3/84	560 000 F	94/2202	16 962 500 F

Prêts accordés 1972-1978.

(En milliers de francs.)

Sources de financement	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
<u>FDES :</u>							
- nombre de prêts	600	440	341	492	578	723	
- volume de prêts	321 009	406 547	215 730,25	246 862,50	296 233	306 300	
<u>CCCHCI</u>							
<u>Emprunts bonifiés</u>							
- nombre de prêts	I 518	I 150	I 101	I 496	I 165	I 095	
- volume de prêts	202 981,20	248 200	343 793	307 700	325 535,60	228 000	
<u>Fonds libres</u>							
- nombre de prêts	-	53	91	-	109	112	
- volume de prêts	-	9 700	21 546	32 534	22 700	17 000	
<u>Crédit National</u>							
- nombre de prêts	23	61	64	29	12	31	
- volume de prêts	76 972,50	167 796	94 047	64 597,50	65 675	36 616	
<u>Consistance des opérations pour l'ensemble des opérations</u>							
- nombre de chambres modernisées	11 322	5 635	3 659	3 080	8 969	7 569	-
- nombre de chambres créées	9 727	13 707	13 220	6 672	8 508	7 640	-

VILLAGES DE VACANCES

Prime spéciale d'équipement hôtelier.

REGIONS	1976			1977			1978 (1er Semestre)		
	Nombre d'opérations	Capacité lits	Montant (en milliers de francs)	Nombre d'opérations	Capacité lits	Montant (en milliers de francs)	Nombre d'opérations	Capacité lits	Montant (en milliers de francs)
ILE DE FRANCE									
CHAMPAGNE-ARDENNE									
PICARDIE									
HAUTE-NORMANDIE									
CENTRE									
BASSE-NORMANDIE									
BOURGOGNE							I	300	750
NORD-PAS DE CALAIS									
ALSACE-LORRAINE	I	255	300						
FRANCHE-COMTE							I	210	525
PAYS DE LA LOIRE									
BRETAGNE	2	319	638				2	284	710
POITOU-CHARENTES				2	898	2.240			
AQUITAINE	I	978	1.000	5	1.178	2.825	2	339	847,5
MIDI-PYRENEES	2	770	1.540	2	560	1.400	2	492	1.230
LIMOUSIN	2	330	750	2	417	1.042,5	I	350	875
RHONE-ALPES	3	860	2.070	5	1.644	4.110	3	710	1.775
AUVERGNE				I	238	595	I	432	1.080
LANGUEDOC-ROUSSILLON	I	120	240	3	1.499	3.367,5	3	929	2.322,5
PROVENCE-COTE D'AZUR	2	350	700	I	155	387,5			
CORSE	I	140	145						
TOTAUX	15	4.122	7.383	21	6.589	15.967,5	16	4.046	10.115

VILLAGES DE VACANCES

Prime spéciale d'équipement hôtelier.

Année 1978 (premier semestre).

Détail par opération à partir des décisions d'attribution.

(Montant en francs.)

Dt	Localisation	Bénéficiaires	Nb de lits	Montant de la prime
39	MAISOD	S.C.I. Vouglans Vacances (V.V.F.)	210	525.000
12	BROMMAT	Association Vacances P.T.T. Rouergue	300	750.000
65	SAINT LARY	Chambre des Métiers du Lot et Garonne	192	480.000
23	HAUTE MARCHE COMBRAILLES	Syndicat Inter- communal	350	875.000
58	SAINT AGNAN	Union d'Associa- tion	300	750.000
26	VASSIEUX EN VERCORS	Syndicat Mixte du Parc du Vercors	194	485.000
11	ARQUES	Compagnie du Bas- Rhône Languedoc	180	450.000
29	ARGOL	Commune	184	460.000
34	BALARUC	Ass. Pointe de Balaruc (T.T.)	544	1.360.000
74	ONNION	Commune	232	580.000
29	CUZON-QUIMPER	Chambre des Métiers du Finistère	100	250.000
48	SAINT PRIVAT de VALLONGUE	Commune	205	512.500
63	LE MONT DORE	Commune	432	1.080.000
64	BIELLE	Commune	239	597.500
+74	CHAMONIX	S.A. FRANTOUR	284	710.000
64	ANGLET	L.V.T.	100	250.000
		16	4.046	10.115.000

(+) Village de vacances à gestion commerciale.

ANNEXE N° 8

ETUDES ENGAGEES EN 1978 SUR LA DOTATION DU CHAPITRE 56-01

1. Etudes engagées en 1978 sur la dotation du chapitre 56-01.

OBJET	COUT	AUTEUR	IMPUTATION budgétaire.
Exécution de l'enquête par sondage sur les dépenses de vacances des français (2 ^e phase).	109 100	INSEE	Chapitre 56-01.
Etude sur l'expérimentation d'un groupe d'habitat de loisirs....	70 000	Fédération Léo-Lagrange.	Chapitre 56-01.
Création de logos touristiques...	40 000	Société civile d'équipement public.	Chapitre 56-01.
Etude sur les processus de création et de fonctionnement des centres de vacances et leur intégration à la vie locale.	30 000	CECOREL (Centres de coopération pour la réalisation d'équipements de loisirs).	Chapitre 56-01.
Bilan économique du thermalisme et du climatisme.	168 756	CEGI (Compagnie d'études économiques et de gestion industrielle).	Chapitre 56-01.
Bilan économique du tourisme d'affaires.	180 000	SORADE (Société de recherche d'aménagement et de développement économique).	Chapitre 34-02.
	597 856		

2. — Co-financements obtenus auprès d'autres organismes :

Financement direct de l'INSEE pour l'enquête sur les dépenses de vacances des Français (première phase : vacances d'été, deuxième phase : vacances d'hiver).

Co-financement en cours de négociation pour le bilan économique du thermalisme et du climatisme (étude n° 5).

Co-financement en cours de négociation pour le bilan économique du tourisme d'affaires (étude n° 6).

ANNEXE N° 9

LES OPERATIONS « PAYS D'ACCUEIL »

Les opérations pays d'accueil.

Depuis le début de la mise en œuvre du VII^e Plan et plus particulièrement du programme d'action prioritaire n° 23, action 2 « Tourisme et loisirs en milieu rural », l'effort de l'administration a porté, pour une large part, sur la mise en place des opérations de « pays d'accueil ».

Au 1^{er} juin 1978, 117 pays d'accueil sont identifiés qui sont à des stades d'avancement divers comme en témoigne le tableau ci-dessous.

	1976	1977	1978
Nombre de pays d'accueil..... identifiés officiellement.....	»	»	117
Nombre de pays d'accueil où l'action a effective- ment démarré.....	21	43	77
Nombre d'assistants techniques spécialisés mis en place.....	13	23	48
Nombre total d'assistants techniques travail- lant au titre des pays d'accueil.....	»	»	60

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

— sur les 117 pays d'accueil officiellement recensés, 77 seulement ont effectivement démarré, soit les deux tiers environ. Cette différence, qui n'a rien d'étonnant, provient de la nature même des opérations. En effet, un « pays d'accueil » n'est susceptible de démarrer que lorsqu'il existe un accord entre l'ensemble des partenaires concernés. Cet accord doit se manifester par une volonté commune de développement, dont l'initiative est essentiellement locale, ou doit être reprise très rapidement au niveau local. La progression de démarrage des opérations montre que le processus est évolutif, même lorsque l'information fournie est la même pour toutes les opérations potentielles, comme cela a été le cas dès le début de l'année 1976 ;

— le nombre d'assistants techniques ne correspond pas au nombre des pays où l'action a démarré. En effet, dans un certain nombre de cas, les acteurs locaux se suffisent à eux-mêmes, au moins dans un premier temps, et la politique de mise en place des assistants est bien de se conformer à chaque cas spécifique ;

— le nombre total des assistants est supérieur au nombre des assistants spécialisés parce qu'il y a, dans bon nombre de cas, superposition de plusieurs types de procédures : contrat de pays, plans d'aménagement rural, parcs naturels régionaux. Cette superposition peut être évaluée de la façon suivante : vingt-huit opérations de pays d'accueil font aussi l'objet de contrats de pays, dix-neuf opérations de pays d'accueil font ou ont fait aussi l'objet de plans d'aménagement rural, dont huit font aussi l'objet des contrats de pays recensés au-dessus, cinq opérations de pays d'accueil se situent sur le territoire de parcs naturels régionaux.

Les crédits affectés aux pays d'accueil depuis 1976 proviennent essentiellement de trois sources :

— le chapitre 56-02 du Tourisme, chapitre de Charges communes dont l'utilisation se fait par transfert, essentiellement (dans le cas des pays d'accueil) sur le chapitre 44-01 du Tourisme permettant de subventionner des associations locales.

Ces crédits sont de catégorie 1 :

— le chapitre 66-01, article 10, du Tourisme destiné à financer le tourisme social et plus particulièrement les hébergements « sociaux » en dur. Ces crédits sont de catégorie 1 ;

— le chapitre 61-72, article 30, du Ministère de l'Agriculture destiné essentiellement, dans le cadre du programme d'action prioritaire, à financer des hébergements chez l'habitant. Ces crédits, de catégorie 3, sont délégués aux départements et leur utilisation est décidée à ce niveau, dans le cadre des instructions nationales.

L'utilisation précise des différentes sources de financement de catégorie 1 est la suivante, en milliers de francs courants :

	1976	1977	1978
Chapitre 50-02.....	1 485	2 662	3 650
Chapitre 66-01.....	11 975	12 000	9 200

Bien évidemment, et c'était une des fonctions de ce programme d'action prioritaire, des crédits en provenance des EPR et des conseils généraux s'ajoutent au financement de l'Etat. Mais le caractère local des initiatives, de même que la décentralisation recherchée et voulue pour ces opérations, puisque'en est le fondement même, ne permettent pas de connaître en détail les montants du fonctionnement et des investissements dépensés depuis 1976.

Afin d'illustrer ces quelques propos théoriques et chiffrés, on peut donner à titre d'exemple les opérations suivantes :

— Pays de Fougères, en Ile-et-Vilaine, où un développement coordonné de gîtes ruraux, fermes-auberges, sentiers de promenades, activités de loisirs diverses est en cours. Dans ce pays, d'une taille assez importante, trois opérations groupées de gîtes ruraux sont en cours ou prévues : elles sont faites sous forme de Sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA) regroupant les propriétaires et les communes concernées. Ces SICA offrent, outre l'hébergement, des services collectifs du type garderies pour enfants, salles de réunion, etc. Elles donnent également accès aux activités de loisirs fédérées dans le cadre d'une association existant sur le pays de Fougères et rassemblant les collectivités locales et les différents prestataires de service (privés, association...);

— le Couserans-en-Ariège (pays du Biros) où, dans le cadre d'activités existantes et d'une capacité d'accueil déjà implantée, est réalisée une opération d'hébergement chez l'habitant, regroupés en une association syndicale montée dans le cadre d'un syndicat mixte. Des baux à construction sont conclus avec les propriétaires pour mise à disposition de leurs hébergements pendant une durée égale à vingt ans. Parallèlement, les activités de loisirs sont renforcées et coordonnées en liaison avec les différentes associations permanentes locales.

Il serait bien évidemment possible de multiplier les exemples, et leur multiplication ferait apparaître une diversité liée aux différentes formes de prise en charge locale, mais aussi à la variété propre à chacun des pays.

Il reste que les préoccupations s'orientent toujours autour de trois axes :

— favoriser l'hébergement chez l'habitant ;

— favoriser la diversité des activités de loisirs en recherchant en priorité le renforcement de toutes les formules aptes à développer les loisirs pour la population permanente, notamment à travers le phénomène associatif ;

— rechercher et mettre en place les formes d'organisation qui permettent un développement et une gestion coordonnée des hébergements, des activités de loisirs et des services.

ANNEXE N° 10

EVOLUTION DE L'HOTELLERIE FRANÇAISE EN 1977 ET 1978

Réponse. — Des renseignements recueillis auprès du Service des statistiques du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, il apparaît qu'au 1^{er} janvier 1977, la capacité d'hébergement de l'hôtellerie française se présentait de la façon suivante :

Hôtellerie homologuée.

9 888 hôtels 1 étoile	174 091 chambres.
5 076 hôtels 2 étoiles	138 197 chambres.
1 771 hôtels 3 étoiles	78 471 chambres.
321 hôtels 4 étoiles	22 778 chambres.
99 hôtels 4 étoiles luxe.....	15 010 chambres.
<hr/>	
Total : 17 155 hôtels.....	428 553 chambres.

Hôtellerie non homologuée.

38 818 hôtels représentent 411 860 chambres.

L'ensemble du parc hôtelier était donc évalué en 1977, à 55 973 hôtels représentant 840 413 chambres.

Au 1^{er} janvier 1978, la capacité d'hébergement se présente de la façon suivante :

Hôtellerie homologuée.

10 161 hôtels 1 étoile	177 017 chambres.
5 371 hôtels 2 étoiles	146 224 chambres.
1 826 hôtels 3 étoiles	79 769 chambres.
340 hôtels 4 étoiles	23 198 chambres.
124 hôtels 4 étoiles luxe	17 138 chambres.
<hr/>	
Total : 17 822 hôtels	443 256 chambres.

Hôtellerie non homologuée.

36 117 hôtels représentaient 390 827 chambres au 1^{er} janvier 1978, l'ensemble du parc hôtelier français est donc de 53 939 hôtels, 834 083 chambres.

Les tableaux ci-joint précisent de façon détaillée le nombre de primes demandées et accordées par région pour l'année 1977.

Seul figure pour 1978 le tableau des primes accordées au 30 juin ; il n'est pas encore possible de communiquer le nombre des primes enregistrées à cette date, les préfetures ne transmettent les dossiers que dans un délai de un à deux mois, durée minimale de la période d'instruction.

ANNEXE N° 11

**LES TRIBULATIONS DU TOURISME
AU SEIN DE L'ADMINISTRATION CENTRALE**

Services centraux du tourisme.

Nature juridique	Structure ou composition	Ressources	Attributions	Réalisations
I. — 1910-1935				
LOI DE FINANCES DU 8 AVRIL 1910, ARTICLE 123. RAP. 24 AVRIL 1910 LOI DU 24 SEPTEMBRE 1919, RAP 4 MAI 1920				
1^{er} Office national du tourisme (ONT)				
Office doté de la personnalité civile et de l'autorité financière.	Conseil d'Administration de 9 puis de 41 membres, 1 directeur, 1 sous-directeur.	Subvention. Participation aux produits de la taxe additionnelle à la taxe de séjour.	Centralisation de toutes les questions touristiques. Liaison avec les associations. Direction des opérations de circulation, transport et séjour des touristes. Organisation de la publicité à l'étranger en faveur des stations classées.	Brochures touristiques. Annuaire hôteliers. Journal parlé du tourisme. Voyages de propagande de personnalités étrangères en France. Maison de France (1928-1933). Création d'offices à l'étranger.
2^o Conseil supérieur du tourisme				
Conseil consultatif.	50 puis 64, 84 et finalement 122 membres fonctionnaires et représentants des associations.		Depuis 1920 : Gestion du bureau national des renseignements du tourisme. Rôle consultatif général.	
II. — 1935-1940				
DÉCRET-LOI DU 25 JUILLET 1935, RAP 7 SEPTEMBRE 1935				
1^{er} Commissariat général au tourisme (CGT)				
Service administratif rattaché au ministère des Travaux publics.	Commissaire général : M. Roland Mareel, délégué général au tourisme. Son adjoint : M. Peyromaire-Debord. Un conseiller financier après 1938. Cadre administratif de neuf fonctionnaires.	Crédit budgétaire (au moins égal au montant des recettes antérieures).	Organe d'impulsion et de coordination des activités propres à développer le tourisme. Direction générale et contrôle de l'activité du CNET. Intensification de l'effort de propagande à l'étranger. Organisation et développement de l'industrie hôtelière.	Réorganisation des Offices de l'ONT en 1940. Bureaux Francés. Classement des hôtels et homologation des prix.
2^o Centre national d'expansion du tourisme, du thermalisme et du climatisme (CNET)				
Fondation (établissement d'utilité publique).	Conseil d'administration de 30, puis (1938) 16 membres. Présidé après 1938 par le Commissaire général au tourisme. Commission exécutive de 10 membres.	Subvention de l'Etat. Revenu d'un fonds créé grâce au « Sweepstake ». Souscriptions privées recueillies par la suite obligatoires. Recettes provenant des éditions. Ressources exceptionnelles à créer après approbation du Commissaire général.	Organe de gestion et d'exécution pour toutes les attributions du Commissariat général.	
3^o Comité consultatif du tourisme				
Conseil consultatif.	50, puis (1938) 80 membres. Président : le ministre des Travaux publics. Vice-président : le Commissaire général.		Rôle consultatif général.	
III. — 1940-1952				
• ACTES DITS LOIS • DES 15 OCTOBRE 1940 ET 24 DÉCEMBRE 1940				
1^{er} Service du tourisme				
Service administratif du secrétariat d'Etat aux communications.	Chef de service 1 ^{er} janvier 1941 : M. Bernard Chenot. Commissaire au tourisme : M. Henri de Ségogne.	Crédit budgétaire.	Celles du Commissariat général + celles du CNET.	Préparation d'une « relance » du tourisme pour la période devant suivre l'arrêt des hostilités.
2^o Comité consultatif				
Aucun changement sur le régime précédent.				
LOI DE FINANCES DU 27 AVRIL 1946				
1^{er} Commissariat général au tourisme				
Service administratif rattaché au ministère des Travaux publics, des Transports et du Tourisme.	Commissaire général : M. Henri Ingrand, cadre temporaire d'une certaine d'agents. Restreint à 12 membres.	Crédit budgétaire.	Le Commissaire général. Réorganisation et direction du service administratif. Reprise des activités antérieures à la guerre. Fonctions internationales.	Remise en place des bureaux à l'étranger.
2^o Comité consultatif				

Services centraux du tourisme (suite).

Nature juridique	Structure ou composition	Ressources	Attributions	Réalisations
DÉCRET DU 31 MARS 1948. LOI DU 29 SEPTEMBRE 1948 LOI DE FINANCES DE 1949. DÉCRET DU 7 MARS 1949				
1^o Direction générale				
Service administratif rattaché au ministère des Travaux publics, des Transports et du tourisme.	M. Henri Ingrand, Commissaire général, puis M. Jean Boucoiran, directeur général.	Crédit budgétaire.	Les mêmes + pouvoirs de Commissaire du gouvernement auprès du Centre national.	Poursuite de l'activité de la période précédente.
Fondation.	Président : M. Jean Médecin. Deux vice-présidents, un secrétaire général : M. Antaud-Macan. Conseil d'administration : 12 membres. Des chargés de mission et leurs collaborateurs.	2^o Centre national du tourisme Subvention de fonctionnement. Revenus du fonds de réserve. Divers.	Mise en œuvre du plan de modernisation et d'équipement du tourisme. Fonction consultative et participation à diverses opérations administratives. Répartition de subventions.	Voir chapitres consacrés à l'équipement. Organisation de congrès nationaux du tourisme.
Conseil consultatif.	30 membres.	3^o Comité national du tourisme	Rôle consultatif.	Nombreux rapports d'un intérêt considérable pour l'étude des problèmes touristiques.
IV. - Depuis 1952				
DÉCRET DU 18 JUIN 1952 MODIFIÉ PAR LES DÉCRETS DU 26 JUILLET 1955 ET 17 DÉCEMBRE 1958				
1^o Direction générale du tourisme				
Service administratif sans changement.	Directeur général : M. Jean Boucoiran.	Crédits budgétaires.	Attributions antérieures + celles du Centre national.	Voir la suite de l'ouvrage.
Conseil consultatif.	Président : le ministre ; Président délégué : M. Jean Médecin. Deux vice-présidents, 43 membres, un secrétariat.	2^o Conseil supérieur du tourisme	Consultatives.	
3^o Commissions consultatives pour les questions d'équipement				
DÉCRET DU 19 JUIN 1959				
1^o Commissariat général au tourisme				
Commissariat général rattaché au ministère des Travaux publics et des Transports.	Commissaire général : M. Jean Sainteny.			
DÉCRET DU 26 OCTOBRE 1959. DÉCRET DU 5 JUIN 1963				
Conseil consultatif.	Président : le Commissaire général au tourisme, 42 membres, 1 secrétariat.			
2^o DU TOURISME. COMITÉ INTERMINISTÉRIEL				
DÉCRET DU 22 DÉCEMBRE 1962				
<p>« Les attributions dévolues au ministre des Travaux publics et des Transports, en ce qui concerne le Commissariat général au Tourisme, sont transférées au Premier ministre (sauf pour la gestion du personnel et l'exécution financière des décisions prises par le Premier ministre. »</p>				
DÉCRET DU 20 MARS 1963				
<p>M. Pierre Dumas, secrétaire d'État auprès du Premier ministre est chargé d'exercer les attributions dévolues à celui-ci en matière de tourisme.</p>				

Décret n° 68-672 du 23 juillet 1972 portant transfert au Ministre de l'Equipement et du Logement d'attributions concernant le tourisme, le camping et les villages de vacances.

Décret n° 74-578 du 6 juin 1974 relatif aux attributions du Ministre de la Qualité de la vie et décret n° 76-112 du 2 février 1976 relatif aux attributions du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Qualité de la vie (Tourisme).

Décret n° 77-433 du 25 avril 1977 fixant les attributions du Ministère de la Culture et de l'Environnement et décret n° 77-451 du 29 avril 1977 fixant les attributions du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Culture et de l'Environnement (Tourisme).

Décret n° 78-536 du 12 avril 1978 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.